



« nature en ville »

ACTES DU CYCLE DE SÉANCES D'INFORMATION-DÉBAT
(novembre 2011 à mai 2012)

visions et propositions citoyennes



conseil de développement

PARTICIPER, DÉBATTRE ET PROPOSER

GRANDLYON

NJ/2013

INTRODUCTION : contexte, objectifs et organisation du cycle.....	03
LES SÉANCES D'INFORMATION-DÉBAT	06
Séance 1 : Des demandes fortes, variées, et parfois contradictoires, de nature en ville	06
▶ Quand la nature est intégrée à l'urbain et façonne la ville	07
▶ Quels types d'espaces verts et pour quels usages ?	08
▶ Écologiquement conçus, construits et cultivés collectivement, les jardins partagés sont bien plus que des espaces verts	10
➤ Points clés de la séance 1	11
Séance 2 : Concilier les attentes des habitants et les contraintes de gestion de la nature en ville	12
▶ Les demandes des habitants, les contraintes des collectivités : accords et désaccords	12
▶ Des initiatives impliquant toutes les parties prenantes	14
➤ Points clés de la séance 2	15
Séance 3 : Une approche coûts / bénéfices de la nature en ville	16
▶ À la (re-)découverte de la valeur de la nature...	16
▶ La nature joue un rôle essentiel dans notre adaptation au changement climatique	18
➤ Points clés de la séance 3	20
Séance 4 : Espace public, espace privé, espace commun : quand les outils fonciers et les initiatives citoyennes s'accordent... ou pas	21
▶ À la rencontre du patrimoine du Grand Lyon	21
▶ Intégrer la nature en ville : l'exemple du projet "paysages et environnement" de la Ville de Villeurbanne	23
▶ Le PLU s'occupe de la nature et le PLU-H peut faire mieux	24
➤ Points clés de la séance 4	25
PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DU CYCLE D'INFORMATION-DÉBAT	26
Sept principes à adopter pour intégrer plus de nature en ville et l'intégrer mieux	26
Orientations et propositions en faveur de la nature en ville	27
▶ Le développement et l'amélioration de la trame verte et bleue	27
▶ La « reconquête » de l'espace urbain au profit de la nature en ville	28
▶ La prise en compte des enjeux du changement climatique	29
▶ La préservation de la biodiversité	30
▶ Une gestion durable et partagée de la nature en ville	31
PERSPECTIVES	32
La saisine du conseil de développement sur la révision du PLU-H concerne la nature en ville mais va bien au-delà	32
▶ Modalités de la concertation sur le PLU-H	33
▶ Objectifs et attentes de la saisine du Conseil de développement	33

INTRODUCTION :

contexte, objectifs et organisation du cycle

Depuis plusieurs années, et en particulier depuis sa refondation (2006), **la nature en ville est un thème de réflexion récurrent pour le Conseil de développement**. Il a été abordé sous différents prismes et a fait l'objet de diverses contributions et travaux. Dans les contributions sur le PADD (projet d'aménagement de développement durable) et le DOG (document d'orientations générales) du SCOT (schéma de cohérence territoriale), respectivement en janvier 2007 et juillet 2009, le Conseil de développement s'est prononcé d'une part, pour **« une ville plus dense, plus mixte et plus verte »** et d'autre part, pour une meilleure organisation des espaces urbains, naturels et agricoles. Sa contribution sur le PSADER (projet stratégique agricole et de développement durable) mettait l'accent sur **« le maintien et le soutien de l'agriculture péri-urbaine comme vecteur de développement d'une métropole lyonnaise durable »**. Dans sa contribution à l'élaboration du Plan Climat Énergie (juin 2010), le Conseil de développement mettait notamment en avant la proximité et la présence de la nature comme des atouts pour un tourisme plus durable. Parmi ses recommandations pour une approche citoyenne des quartiers durables (décembre 2008), le Conseil de développement exprimait la nécessité de multiplier les espaces verts de proximité, y compris les espaces privés et semi-privés, et d'intégrer les objectifs de préservation de la biodiversité dès la conception des projets urbains. Quant à la réflexion sur les conditions d'acceptabilité et d'appropriation citoyennes de la densité urbaine (février 2011), elle met clairement en avant la nature et la présence de végétal comme des ingrédients majeurs de la qualité de vie urbaine.

Ces contributions sont naturellement en phase avec **la croissance de la demande sociale de nature en ville**, dont témoignent les élus et techniciens du Grand Lyon, et plus largement, les observateurs de la vie urbaine. Elles montrent aussi **l'évolution du regard porté sur la nature en ville**, vue à présent à la fois comme un élément structurant le paysage urbain, des espaces investis d'usages divers par les habitants et des ressources à préserver et à développer pour faire face au changement climatique.

Pourquoi dédier un cycle de séances d'information-débat au thème de la nature en ville ? Ce cycle a pour objectif de **constituer un socle de réflexions et de visions citoyennes de la nature en ville et de formuler des interpellations**. Le Conseil de développement estime en effet qu'il est temps de **« repenser la place de la nature en ville »** et d'en faire **« un des ingrédients de l'urbanité »**.

Ce cycle répond aussi à une demande de Martine David, Vice-présidente en charge du Plan local d'urbanisme (PLU). Elle a sollicité le Conseil de développement pour que ses travaux, sur la nature en ville mais aussi sur le logement, le vivre ensemble, la densité, les déplacements, etc., viennent alimenter les réflexions des élus du Grand Lyon et des communes sur la révision prochaine du PLU, devenu PLU-H (car intégrant la dimension « habitat »). Elle souhaite également que les participants au cycle d'information-débat puissent mieux connaître les leviers possibles au sein du PLU-H pour **intégrer plus de nature en ville et l'intégrer mieux**.

Le cycle d'information-débat a été conçu conjointement par la Mission participation citoyenne de la Direction de la Prospective et du Dialogue Public (Emmanuelle Gueugneau et Sophie Keller) et le Conseil de développement, avec l'appui et l'expertise d'une « équipe-projet » composée de Joëlle Diani (Agence d'urbanisme de Lyon, chargée de mission « Espaces naturels »), Pauline Lachapelle (Université de Lyon, Service Sciences et Société), Véronique Hartman (Grand Lyon, Direction de la planification et des politiques d'agglomération, Mission Écologie urbaine), Frédéric Ségur (Grand Lyon, Direction de la voirie, Unité arbres et paysage), Pierre Crépeaux (Grand Lyon, Direction de la planification et des politiques d'agglomération, Mission Écologie urbaine), Stéphane Weiss (Grand Lyon, Direction de la planification et des politiques d'agglomération, Observatoire du développement durable), Denis Bernardet et Aurélie Letenoux (membres du Collectif ArchipelS, animateurs des séances) et Caroline Januel (membre du réseau de veille de la Direction de la Prospective et du Dialogue Public).

Le cycle a pour objectif de répondre à ces différents objectifs :

- ▶ capitaliser les réflexions du Conseil de développement sur le thème de la nature en ville ;
- ▶ informer et apporter des éclairages aux membres du Conseil de développement sur ce sujet complexe véhiculant de nombreuses idées reçues ;
- ▶ susciter un débat entre les membres du Conseil de développement et les élus et services du Grand Lyon afin de faire évoluer la place de la nature en ville et de veiller à sa juste considération dans la concertation sur la révision prochaine du PLU-H.

Quatre séances ont été organisées afin d'aborder la thématique de manière transversale et sous différents angles. La séance d'ouverture du cycle (15 novembre 2011) a permis de dresser un état de lieux de la demande sociale de nature. La 2^e séance (8 février 2012) a exploré les contraintes de gestion des collectivités et des associations face à la demande de nature en ville. La 3^e séance (1^{er} mars 2012) s'est concentrée sur une approche coûts/bénéfices de la nature en ville. La 4^e séance (27 mars 2012) a été consacrée aux outils mis à disposition du foncier pour intégrer la nature en ville et à un bilan des principaux messages à retenir du cycle d'information-débat.



Six parcours sur site répartis sur 6 demi-journées en mai 2012 ont aussi été proposés à un nombre plus réduit de participants par la Mission Écologie urbaine et la Mission participation citoyenne.

La séance de clôture du cycle (30 mai 2012), en présence de **Martine David** (Vice-présidente en charge du Plan local d'urbanisme (PLU) et du schéma de cohérence territoriale (SCOT), **Olivier Brachet** (Vice-président en charge de la politique de l'habitat et du logement social) et **Gérard Claisse** (Vice-président en charge de la participation citoyenne, du Conseil de développement et des relations avec les usagers), a permis de dresser un bilan du cycle. Cette séance marque aussi la saisine officielle du Conseil de développement dans la cadre de la concertation pour la révision du PLU, désormais PLU-H.

→ AVERTISSEMENT

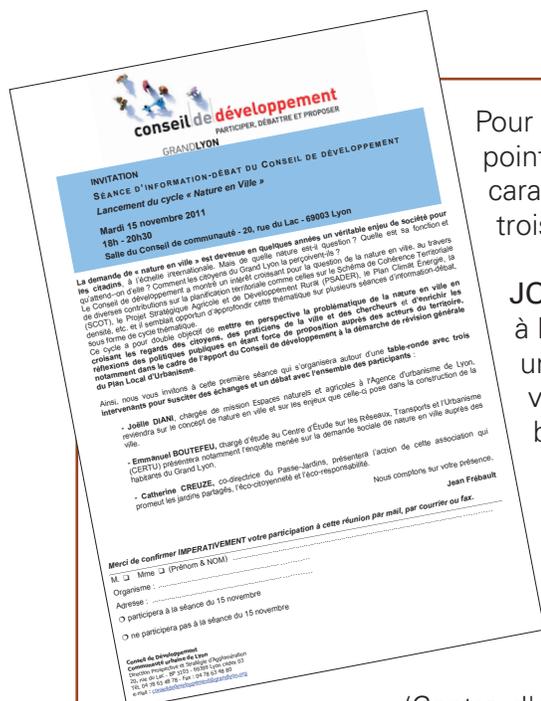
Nous ne proposons pas ici l'intégralité des propos tenus par les intervenants, les élus, les techniciens et les membres du Conseil de développement ayant participé aux séances d'information-débat, mais **une rétrospective du cycle et de ses messages les plus marquants.**

Pour chaque rencontre, vous retrouverez une brève introduction présentant les intentions de la séance, le résumé des propos tenus par les intervenants, enrichis des débats avec les participants et les points clés à retenir.

Une analyse transversale de l'ensemble du cycle est ensuite présentée. Elle s'efforce de proposer des clés de lecture du sujet et des pistes d'action afin de répondre au souhait partagé par les membres du Conseil de développement : intégrer *plus* de nature en ville et l'intégrer *mieux*.

LES SÉANCES D'INFORMATION-DÉBAT

Séance 1 : DES DEMANDES FORTES, VARIÉES, ET PARFOIS CONTRADICTOIRES, DE NATURE EN VILLE



Pour ouvrir le cycle « nature en ville », une séance faisant le point sur **la demande sociale de nature en ville** et ses caractéristiques s'imposait. Cette mission a été confiée à trois intervenants.

JOËLLE DIANI, chargée de mission « Espaces naturels » à l'Agence d'urbanisme de Lyon, a tout d'abord présenté un panorama des pratiques d'intégration de la nature en ville. Celles-ci ont considérablement évolué depuis le début du siècle, s'efforçant de répondre à une demande sociale croissante. Joëlle Diani a montré aussi toutes les significations, et parfois les contradictions, de cette demande. La « **nature en ville** » n'est pas acquise ou facile à intégrer, elle implique de prendre en considération de nombreuses autres questions.

EMMANUEL BOUTEFÉU, chargé d'études au CERTU (Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques), a exposé les résultats d'une de ses enquêtes concernant la demande sociale de nature en ville (2005, sur des données de 2002) et d'une étude du cabinet Nova 7 (2008) sur les attentes des habitants en termes d'usages. Incontestablement, la demande de nature, et plus précisément de nature végétale, est forte. Les habitants veulent de la nature tout près de chez eux, sur leurs parcours de déplacement mais souhaitent également profiter des espaces naturels et ruraux en périphérie des villes, en bref, **un maillage de nature est souhaité**. Concernant les usages, la demande des habitants est tout aussi exigeante puisqu'ils souhaitent à la fois « *pratiquer des activités en harmonie avec la nature* », « *disposer d'un niveau de confort suffisant* », « *pouvoir se ressourcer* » et « *passer un moment agréable et se divertir* ».

CATHERINE CREUZE, directrice de l'association Passe-Jardins, a montré toutes les significations du concept de jardin partagé en ville. Bien plus que des morceaux de verdure en ville, **les jardins partagés sont écologiquement conçus, construits et cultivés collectivement**. Ils répondent aux demandes des habitants tout en respectant les principes du développement durable.

► QUAND LA NATURE EST INTÉGRÉE À L'URBAIN ET FAÇONNE LA VILLE

Joëlle Diani, chargée de mission «Espaces naturels» à l'Agence d'urbanisme de Lyon, témoigne du foisonnement d'initiatives privées, semi-publiques et publiques qu'il y a sur le terrain depuis les années 2000 en réponse à une demande accrue de nature. Aujourd'hui, elle est présente dans toutes les dimensions de production de l'urbain. Cependant, «*la nature en ville n'est pas une chose totalement acquise et facile à intégrer*».

Le concept de nature en ville est ancien mais il est renouvelé par les pratiques du développement urbain durable et de densification urbaine.

«*Comment concilier compacité minérale et intensité végétale ?*», intégrer la nature à la ville n'est-il pas la condition d'acceptation de la ville dense ? **Elle est demandée pour adoucir le béton et dans le même temps, le mal-être du citadin.**

La nature est très attendue au coin de la rue pour attirer les habitants, leur faire accepter les conditions de vie d'une ville dense et renoncer à la maison individuelle... Par ailleurs, contempler la nature ne suffit pas, les pratiques sociales ont évolué : on veut aussi y jardiner, s'y retrouver entre amis, etc. Mais ces nombreuses demandes posent des questions : «*quelle place laisser à la nature ? A quelles échelles ? Sous quelles formes ? Et pour quels usages ?*». (Joëlle Diani)

Le concept de nature en ville est renouvelé également par les problématiques de biodiversité et du vivant.

«*Comment la nature peut-elle devenir une ressource pour la ville ?*». Aujourd'hui, il s'agit à la fois de «*valoriser les services écologiques*», tels que la purification de l'air et de l'eau, la régulation du climat, la pollinisation des plantes, etc. et de «*mettre à profit les valeurs de connectivité de la nature*» pour la faune et la flore, comme pour les hommes. «*Comment cette nouvelle ingénierie écologique peut-elle être intégrée au projet urbain et devenir une source d'invention à la création de nouvelles formes urbaines et de nouveaux paysages ?*». (Joëlle Diani)

Ces enjeux appellent nécessairement de nouvelles approches esthétiques, urbanistiques, paysagères, scientifiques, sociales et politiques qui doivent se combiner pour différentes raisons. **Tendre**

vers plus d'interdisciplinarité tout d'abord, afin d'approcher la nature en ville de façon globale et de gérer les interfaces avec les autres composantes de la vie urbaine. Il s'agit par exemple d'interroger conjointement la place de la voiture et de la nature, «*Tout ceci nécessite de rapprocher les sciences de l'homme et les sciences de la vie*». (Joëlle Diani) Privilégier une approche inter-scalaire de l'aménagement ensuite. Cela implique d'articuler les échelles du «micro» (comme les friches) au «macro» (comme aux liaisons entre territoires), de relier la «nature privée» et la «nature publique»... Ces enjeux appellent enfin à toujours **plus d'échanges, de communication entre les acteurs de la ville et de médiation.**

Concrètement, la nature est de plus en plus vue comme **un nouvel outil d'organisation spatiale.**

«*Il convient de changer le regard porté sur les espaces non urbanisés. Leur rôle dans la structure du territoire doit désormais être central*» (Joëlle Diani). À l'échelle de l'agglomération, au moment de concevoir de grands documents de planification tels que le SCOT, «*on a parlé beaucoup de l'inversion du regard : on avait tendance à penser l'espace en plein (par les zones urbaines), aujourd'hui, on pense l'espace en creux (par les zones non urbaines). Les espaces «vides» ont désormais une légitimité*» souligne Joëlle Diani. Les trois réseaux, le réseau vert, le réseau bleu et le réseau des transports collectifs, ont une considération croissante. **Le maillage doit intégrer les principes de flux et de liaisons** pour les espèces végétales et animales, comme pour les hommes, et ceci, à toutes les échelles. Et comme Joëlle Diani le précise **il peut y avoir des débats sur la densité et l'extension du maillage dans le cadre de la révision prochaine du PLU**, il reste des marges à manœuvrer pour progressivement, avec le temps, parvenir à améliorer le maillage du territoire. En outre, **le PLU peut aussi jouer un rôle sur les formes de nature en ville**, via des incitations, des règles comme certaines agglomérations comme Paris qui ont introduit un coefficient de biotope dans son PLU, **ou encore sur la mobilisation des nouveaux espaces** comme par exemple des anciennes lignes de chemin de fer. Des participants proposent de

s'ouvrir davantage à l'innovation : « *s'ouvrir à d'autres paysages, d'autres méthodes, d'autres professionnels et artistes* » via par exemple la mise en place de concours (à l'image de ce qui se fait pour les concours d'architecture).

Une autre question connexe se pose lorsqu'on interroge la place de la nature en ville : **qu'en est-il de la place de l'agriculture ?** L'évolution de notre approche de la nature en ville renouvelle également notre approche de la campagne. Les frontières se floutent et la nature devient un lien entre ville et campagne.

Enfin, Joëlle Diani termine son exposé par des questions incontournables à (se) poser lorsqu'on explore un sujet aussi complexe que la nature en ville :

- **« Quelle acceptation du vivant dans la ville ? »**

Quelle est la place du rat, la place de l'écureuil, est-ce qu'on prêt à tout accepter ? Lorsqu'on introduit des corridors dans la ville, on peut aussi introduire des espèces nuisibles ou indésirables...

- **« Quelles formes et usages des corridors peuvent**

favoriser leur fonctionnement écologique ? Quelles espèces favoriser ou contrôler ? »

Répondre à ces questions implique de réconcilier le monde des écologues et celui des planificateurs de la ville.

- **« Quelle perception du végétal ? Comment concilier décor et biodiversité ? »** La réponse n'est pas toujours évidente, les jardins partagés sont parfois critiqués car ils ne correspondent pas aux « canons » de l'esthétique végétale, idem pour les herbes aux pieds des arbres. De même, « *on a tendance à confondre nature et végétal. La nature en ville, c'est aussi retrouver la géographie du site. Avec les berges du Rhône, on a retrouvé la pierre, les berges, l'horizon d'un fleuve* ».

- **« Quelles natures et formes urbaines propices à la rencontre ? »** Il semble qu'il y ait des changements : il y aura toujours une demande de parcs, mais il y a aussi une demande de jardiner, de se retrouver, de faire du sport, etc.

► QUELS TYPES D'ESPACES VERTS ET POUR QUELS USAGES ?

Entre les espaces naturels et ruraux (les Monts d'Or, les Vallons de l'Ouest, le Plateau des Grandes Terres...), les parcs urbains et périurbains (le grand parc de Miribel-Jonage, le parc de la Tête d'Or, le parc de la Feyssine, le domaine de Lacroix-Laval, le parc de Gerland...) et les multiples espaces verts de proximité (les squares), les Grands Lyonnais disposent d'**une offre assez large et variée de nature**, rappelle Emmanuel Boutefeu, chargé d'études au CERTU.

Interrogés sur chaque type d'espace, les Grands Lyonnais témoignent de leurs fréquentations régulières : 53% des personnes interrogées déclarent fréquenter les squares, 86% les parcs et 65% les espaces naturels et agricoles. Bien sûr, les usages diffèrent. Les squares représentent d'abord des lieux de promenade et de détente pour des sorties assez courtes (entre 30 minutes et 1 heure) et en majorité à la sortie de l'école. Ces squares peuvent même faire l'objet d'appropriation : les habitants de proximité et usagers réguliers finissent par investir une zone du square qui devient un

lieu de rendez-vous quasi-privatif. Quant aux parcs, ils bénéficient d'une affluence record en fin de semaine et sont plus fortement soumis aux variations saisonnières. La promenade est l'activité privilégiée et on y reste majoritairement entre 1 et 2 heures. Les espaces naturels et ruraux sont très fréquentés, toute l'année, et en particulier par les habitants de Lyon, de Villeurbanne et de Caluire qui possèdent des résidences secondaires. Les personnes y cherchent l'assurance « *d'être au calme et d'avoir de la verdure* ».

Emmanuel Boutefeu attire l'attention du Conseil de développement sur **un facteur essentiel jouant sur la fréquentation de tel ou tel espace : le « budget-temps de déplacement »**, c'est-à-dire le temps de déplacement que les habitants sont prêts à consacrer pour rejoindre un espace vert. « *Ce paramètre permet de voir précisément les quartiers déficitaires en espaces verts en utilisant ce rayon de déplacement* ». Celui-ci est d'environ 10 minutes pour les squares. Au-delà de 15 minutes, les habitants ne s'y rendent plus. Pour les parcs,

le budget-temps de déplacement ne doit pas excéder 30 minutes. Quant aux espaces naturels et agricoles, les Grands Lyonnais sont prêts à consacrer un budget-temps de déplacement d'une heure en moyenne. Pour la région parisienne, il est de l'ordre de 3 h et jusqu'à 6 h ! « *Les Parisiens sont prêts à faire plusieurs heures de voiture pour se mettre au vert* ». En lien avec ce budget-temps de déplacement, la question des modes d'accès est posée par les participants. Emmanuel Boutefeu précise que la fréquentation des espaces verts en semaine se fait essentiellement à pied. On n'utilise pas sa voiture et on ne le souhaite pas, en raison des difficultés à se garer. On utilise aussi assez peu les transports en commun car on s'y rend souvent en famille ou entre amis, avec des enfants, des poussettes... Par contre, le week-end, les Grands Lyonnais se rendent aux parcs majoritairement en voiture, et assez faiblement en transports en commun. Les participants insistent sur **la nécessité d'améliorer le maillage du territoire et de faciliter l'usage des modes doux**, et pas seulement aux abords immédiats des espaces verts !

Quelles attentes les Grands Lyonnais placent-ils dans les espaces de verdure ? Variées est sans doute l'adjectif qui les caractérisent le mieux. Bien sûr, la manière de concilier tous ces usages vient immédiatement à l'esprit de tous les participants. Jugez plutôt... S'appuyant sur une étude du cabinet Nova7, Emmanuel Boutefeu relève des demandes de « *pratiques d'activités en harmonie avec la nature* » : les habitants souhaitent pouvoir être en contact avec une nature peu transformée par l'homme, y cheminer, la contempler ou encore y pratiquer un sport. Mais il s'agit aussi d'y « *disposer d'un niveau de confort suffisant* » : une accessibilité aisée dans le temps et l'espace, un repérage facile, l'ensemble des commodités matérielles et la sécurité sont demandés. Les personnes interrogées souhaitent également

« **pouvoir se ressourcer** » ce qui implique des lieux tranquilles exempts d'agitation, propices au dépaysement, et demandent aussi **des lieux où le vivre ensemble est possible**, voire facilité... Des services plus ludiques sont également souhaités afin de « **passer un moment agréable, se divertir et oublier ses soucis** ». Ceci s'incarne par des activités de découvertes, de jeux, de pique-niques...

Interrogés sur le nombre d'espaces verts, 63 % des habitants de zones denses (Lyon, Villeurbanne et Caluire) et 41 % des habitants des espaces péri-urbains estiment qu'il n'y en a pas suffisamment. Très clairement, **la demande est centrée sur les espaces verts de proximité**, à 10 minutes du domicile et ce, quelle que soit la tranche d'âge. **De nouveaux parcs « à l'anglaise » sont aussi souhaités**. Pour tous les espaces verts, **le calme et la propreté** sont des caractéristiques très demandées par les habitants. Ils les associent spontanément à **la sécurité**. Les participants relèvent d'ailleurs ces derniers points qui peuvent apparaître contradictoires. Les deux types de demandes co-existent en effet : une demande de nature « *moins maîtrisée* », « *plus sauvage* » mais sans nuisances et avec des aménagements ! Enfin, Emmanuel Boutefeu fait part d'**une forte attente d'amélioration de la trame verte et bleue** via des voies de promenades, des pistes cyclables, des chemins de halage, des voies vertes multifonctionnelles reliant les parcs. Les participants adhèrent à cette dernière remarque et ajoutent combien il est important de **faire connaître ces liaisons vertes afin d'en favoriser l'appropriation**. Enfin, **le rôle des espaces privés** dans ce maillage est souligné : eux aussi contribuent à maintenir la biodiversité, à lutter contre les îlots de chaleur urbains... sans compter le bénéfice sur le plan du bien-être.

► ÉCOLOGIQUEMENT CONÇUS, CONSTRUITS ET CULTIVÉS COLLECTIVEMENT, LES JARDINS PARTAGÉS SONT BIEN PLUS QUE DES ESPACES VERTS

Catherine Creuze, directrice de l'association Passe-Jardins, a défini précisément le concept de jardin partagé. Il s'agit avant tout d'un projet qui se réalise en concertation, « une concertation impliquant différents acteurs. C'est aussi **un aménagement qui tient compte des besoins des jardiniers** et qui implique **une gestion participative**. Un jardin partagé exige dès le début une animation pour assurer sa pérennité. Le jardin partagé doit aussi respecter son environnement et s'intégrer dans le paysage ».

Le fonctionnement des jardins repose sur les trois piliers du développement durable. La dimension économique se retrouve dans le fait de proposer un aménagement moins coûteux que les autres espaces verts, d'auto-produire des fruits et des légumes... La dimension sociale apparaît clairement dans ces lieux, présents sur tout le territoire du Grand Lyon, qui réunissent des personnes de toute génération et de tout milieu socio-culturel. Quant aux bénéfices environnementaux, ils sont nombreux : utilisation d'un terrain souvent inoccupé et délaissé auparavant, intégration dans une trame verte, espace contribuant à préserver la biodiversité, lieu d'éducation pratique à l'environnement (gestion de l'eau, des déchets, mais aussi « des petites bêtes dont on a peur »...). À ces trois piliers, la directrice de l'association Passe-Jardins en ajoute un quatrième : **la gouvernance démocratique**, « mettant du liant au projet ». « Ces lieux sont co-construits par des habitants volontaires et la collectivité locale. C'est important, c'est une construction commune, un lieu de démocratie participative, un lieu où les décisions sont prises collectivement ». En bref, les jardins partagés suivent la règle des 4 C : les jardins partagés sont **écologiquement conçus, construits et cultivés collectivement** par les habitants d'un quartier.

L'idée initiale peut venir soit des techniciens, soit des élus, soit des habitants. Un projet associatif de jardin partagé peut mettre d'un à six ans entre l'idée et l'installation, « **la co-construction, habitants et collectivité, peut prendre du temps** » (Catherine Creuze). L'expérience d'un membre du Conseil de développement en la matière va

dans ce sens : « nous avons mis six ans avant d'avoir morceau de terre à cultiver ! Six ans de patience où nous avons vu un certain nombre de gens qui voulaient venir tout de suite cultiver, qui se décourageaient et allaient voir ailleurs. Cela demande beaucoup de pertinence, de patience, de persuasion pour trouver un morceau de terrain » (Patrick Paupy). Daniel Boulens, directeur des Espaces Verts de la Ville de Lyon, souligne aussi l'importance d'avoir un pilote pour les projets déposés, un élu, une association qui les soutiennent et de faire preuve d'une grande ténacité : « pour chaque projet, il y a les pour et les contre. Faire avancer les dossiers est très complexe. Les contre sont parfois plus forts que les pour. Il faut être tenace car c'est dans la durée qu'on peut faire émerger ces projets ». Il témoigne également de la forte demande de jardins partagés, et ce dans toutes les Mairies d'arrondissement qui sont « les bons interlocuteurs ».

L'association le Passe-Jardins est aussi un centre de ressources financé par le Grand Lyon pour former, accompagner et conseiller les porteurs de projet à la construction d'un jardin partagé. Sur le Grand Lyon et en Rhône-Alpes, cinq rencontres avec les porteurs de projet sont prévues pour les aider à construire et développer leur projet. « On forme aussi aux pratiques écologiquement responsables et on aide les animateurs des jardins à parler de leurs pratiques. On propose des ateliers collectifs de jardinage écologiquement responsable, on accompagne dans l'animation du projet... » (Catherine Creuze).

Il existe de nombreux types de jardins partagés : familiaux, d'insertion (« il y en a trois seulement dans le Grand Lyon, pourtant ils obtiennent d'excellents résultats » d'après Catherine Creuze), **de maraîchage collectif, nomades, pédagogiques**, etc. L'association le Passe-Jardins dénombre actuellement une centaine de jardins collectifs sur l'agglomération dont une soixantaine de jardins partagés. Concernant les besoins actuels, Catherine Creuze fait part d'un **besoin de grandes surfaces cultivables**, c'est-à-dire plus d'un hectare.

Les jardins ne meurent pas, certains rencontrent des difficultés de voisinage mais s'efforcent de les résoudre par exemple en organisant des visites. Certains habitants s'essouffent et prennent de la distance, mais d'autres arrivent et prennent

le relais. Enfin, précise Catherine Creuze, il est toujours possible de faire évoluer le projet avec les envies des habitants, l'association Passe-Jardins peut les aider.



POINTS CLÉS de la SÉANCE 1

La nature en ville désigne l'ensemble des espaces et des ressources naturels (eau, espèces animales et végétales) présents sur un territoire donné. Les espaces non bâtis ayant une valeur d'usage pour le citoyen (jardinage, loisirs, qualité de vie...) et les espaces bâtis pouvant accueillir de la nature et avoir un impact sur les ressources et les écosystèmes sont concernés.

La demande sociale de nature en ville est forte et recouvre une large palette d'attentes : se promener mais aussi pouvoir cheminer au quotidien le long d'un itinéraire « mi-promenade urbaine, mi-jardin public », être au calme, contempler mais aussi jouer, se retrouver, pique-niquer, pouvoir profiter d'une nature « sauvage » mais aussi de pelouses propres, avoir des rues et des trottoirs ombragés mais aussi de la lumière naturelle dans les habitations...

La nature en ville est souvent réduite à sa dimension végétale. Or, elle signifie bien plus que cela : **intégrer la nature en ville permet de retrouver la géographie du site, de reconsidérer un paysage et de redécouvrir le minéral, l'eau, le végétal et la faune, et indirectement, l'architecture de la ville.**

Intégrer la nature en ville répond à deux grandes préoccupations de notre temps. D'une part, la nature devient **une condition de valorisation de la ville dense** en contribuant à la rendre attractive et vivable pour les citoyens. Ceci repose sur les valeurs hédonistes, sociales et citoyennes que l'on place dans la nature. D'autre part, **elle répond aux exigences du développement durable** en rendant des services écologiques (purification de l'air, pollinisation des plantes, lutte contre les îlots de chaleur urbain...), en proposant des connections pour la faune et la flore (corridors biologiques), comme pour les hommes (maillage du territoire favorisant les mobilités douces, le bien-être individuel, le lien social...).

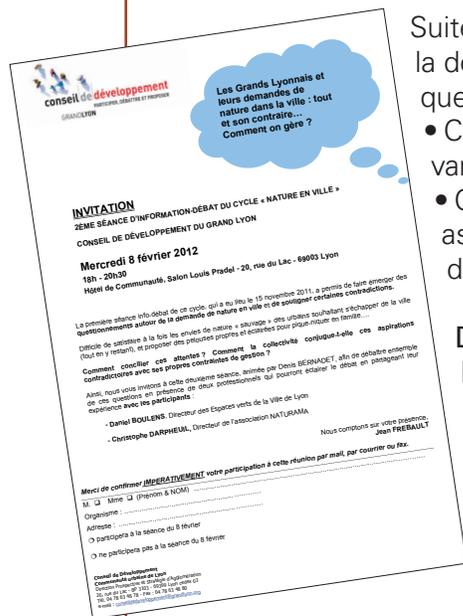
Des marges de progression sont possibles notamment en s'appuyant sur les initiatives citoyennes (la demande de jardins partagés supplémentaires reste forte, mais d'autres demandes co-existent), sur les espaces privés qui contribuent largement au maillage de nature sur le territoire, mais aussi en s'inspirant des pratiques d'autres villes et en expérimentant davantage des collaborations inter-disciplinaires. L'urbanisme et la planification, fortement dépendants des sciences de l'ingénieur, de l'architecture, de la géographie et du droit, doivent travailler avec les sciences de la terre, de la vie et les sciences humaines et sociales.

Pour intégrer la nature en ville, **s'appuyer sur les documents de planification de l'urbanisme, tels que le PLU, est possible**. Celui-ci n'a pas vocation à déployer une stratégie en faveur de la nature en ville mais il peut y contribuer en planifiant la présence de la nature (qualité et densité du maillage) et en introduisant des règles ou des incitations pour tel ou tel type d'aménagement naturel.

Le Conseil de développement, ayant travaillé le sujet de la nature en ville à travers diverses contributions et approfondissant sa réflexion grâce à ce cycle, pourrait jouer le rôle de porte-voix des demandes citoyennes. Il est également à même de servir de relais de pédagogie et d'informations sur le sujet selon une logique « descendante » (de la collectivité au citoyen, des professionnels de l'écologie urbaine au citoyen) mais aussi « ascendante » (du citoyen à la collectivité, du citoyen aux professionnels).

LES SÉANCES D'INFORMATION-DÉBAT

Séance 2 : CONCILIER LES ATTENTES DES HABITANTS ET LES CONTRAINTES DE GESTION DE LA NATURE EN VILLE



Suite à l'état des lieux dressé lors de la première séance sur la demande de nature en ville, ou plutôt des demandes, deux questions ont orienté les débats de la deuxième séance :

- Comment concilier des attentes de nature nombreuses et variées ?
- Comment la collectivité conjugue-t-elle ces différentes aspirations, parfois contradictoires, avec ses propres contraintes de gestion ?

DANIEL BOULENS, Directeur des Espaces Verts de la Ville de Lyon, et CHRISTOPHE DARPHEUIL, Directeur de l'association Naturama, ont partagé leurs expériences respectives avec les participants.

Les débats ont permis de mettre au jour des principes à adopter pour intégrer plus de nature en ville, parmi eux la traduction dans les pratiques professionnelles de l'évolution du rapport à la nature et la nécessité d'impliquer l'ensemble des parties prenantes dans des actions éducatives et opérationnelles.

► LES DEMANDES DES HABITANTS, LES CONTRAINTES DES COLLECTIVITÉS : ACCORDS ET DÉSAccORDS

Daniel Boulens, Directeur des Espaces Verts de la Ville de Lyon, a confirmé certaines **contradictions parcourant les demandes des habitants ou certaines demandes difficiles à concilier**, comme par exemple « *une demande d'arbres supplémentaires en ville, tout en conservant une vue dégagée et sans la présence de corniches* » ou encore « *plus de nature dans la rue Victor Hugo, une rue piétonne et commerçante du 2^e arrondissement, mais sans cacher les jolies façades des immeubles* ». Frédéric Ségur, chef de projet service ingénierie Arbres et Paysages au Grand Lyon, rappelle aussi que la perception du propre et du sale, de l'ordre et du désordre, varie fortement selon les individus et les cultures. Utiliser moins de pesticides est aussi synonyme de flore spontanée aux pieds des arbres. Certains Grands Lyonnais le déplorent alors que pour d'autres citoyens, les Genevois par exemple, cela indique au contraire que les sols sont propres.

Daniel Boulens a abordé également **les changements de logique qui ont eu lieu au sein même**

des collectivités. Les services gérant aujourd'hui la nature en ville héritent de l'organisation des années 1960 et 1970 où la nature était approchée sous l'angle des « espaces verts » et n'avait qu'une fonction décorative. Des nombreux moyens techniques et financiers étaient consacrés à la gestion des espaces verts mais ceux-ci n'étaient pas toujours respectueux de la nature, voire néfastes pour l'environnement. Aujourd'hui, si la demande esthétique subsiste encore d'après des participants (« *nous envisageons souvent la nature en ville pour cacher ce qui est laid* »), les perceptions et les connaissances ont changé : les enjeux sont davantage connus. La nature en ville est envisagée comme un « *réseau d'espaces publics agréables et fonctionnels* », prenant en compte l'humain, l'emploi, les déplacements... On sait aussi que « *végétalisation et densification peuvent aller de pair* ». Par exemple, concevoir des habitations avec un ou plusieurs étages supplémentaires et des toits végétalisés représentent des champs d'investigation intéressants pour à la fois, augmenter le nombre de logements,

conserver de la surface au sol de qualité et bénéficier des services écologiques rendus par la végétation (écran thermique, gestion des eaux de pluie...). Frédéric Ségur a rappelé les ressorts historiques et culturels qui influencent le rapport à la nature et les pratiques actuelles de gestion. Dans l'agglomération lyonnaise, pendant longtemps, la nature s'incarnait dans les parcs ou bien à l'extérieur de la ville. Peu d'efforts ont donc été faits pour intégrer la nature en milieu urbain. Mais peu à peu, les frontières ville/campagne ont reculé, les villes sont devenues de plus en plus denses et les demandes de nature se sont faites plus pressantes... Or, répondre à ces demandes ne s'improvise pas et exige certaines connaissances dans le champ de l'environnement. Frédéric Ségur relate une anecdote montrant que **les citoyens ont tendance à oublier que la nature est vivante et « prend » du temps** : « à une conférence de presse présentant le nouvel aménagement d'une place du centre ville, une journaliste a demandé pourquoi les nouveaux arbres plantés, des jeunes chênes en remplacement des platanes malades, étaient si petits ! ».

Au sein de la Ville de Lyon, dès 2001, une politique globale de diminution et de maîtrise des atteintes à l'environnement a été mise en œuvre : **maîtrise des dépenses financières et énergétiques, respect de l'équilibre des écosystèmes** par l'usage d'une série de modes de gestion plus écologiques, etc. Les pratiques évoluent pour **une gestion évolutive durable et une gestion différenciée des espaces** (ex. espaces tondus/fauchés/tondus par des moutons). Cette évolution prend du temps car elle nécessite **une prise de conscience partagée** de la part des élus, des techniciens et des habitants et un certain niveau de connaissances de ce « matériau » vivant, des enjeux qu'il porte, etc. Autre exemple de l'évolution en cours : la manière dont est actuellement abordée la création d'un nouveau parc. « Cela débute par le recensement des besoins et il existe une réelle volonté politique de les écouter » (Daniel Boulens). Des groupes de travail sont organisés afin de recueillir les souhaits des habitants. Par exemple, de nombreux échanges entre les représentants de la population et la Ville de Lyon ont été nécessaires pour cerner les attentes concernant les 25 000 m² du Clos Layat (8^e arron-

dissement de Lyon, entre l'hôpital Saint Jean de Dieu et le groupe scolaire privé la Xavière). Ensuite, un concours est lancé sur la base du cahier des charges établi. Pour le Clos Layat, trois groupements paysagistes ont été retenus et auditionnés par un jury afin de sélectionner le lauréat.

Ces changements peuvent paraître modestes au regard des enjeux d'une ville dense et durable, mais Daniel Boulens l'assure : **« une dynamique est enclenchée, cela peut paraître long sur une échelle humaine de temps, mais les pratiques comme la surface verte sur Lyon et sur le Grand Lyon progressent »**. Concernant l'évolution culturelle en marche, les débats mettent en évidence un aspect à prendre en compte : la place de la voiture versus la nature en ville. **La reconquête de l'espace urbain implique de s'interroger sur la place de la voiture en ville** : jusqu'où est-on prêt à aller ?

Considérant la logique de gestion différenciée, les participants soulèvent la question du coût de la nature en milieu urbain et expriment le souhait d'aborder cette question plus longuement au cours d'une séance dédiée. Daniel Boulens rejoint cette préoccupation : **la nature a un coût, est-on prêt à y mettre le prix ?** L'exemple du parc Blandan (à la croisée des 3^e, 7^e et 8^e arrondissement de Lyon) est instructif : il s'agit d'un projet très « nature », mais coûteux en raison des infrastructures et services demandés (chemins accessibles aux poussettes et fauteuils roulants, surveillance des espaces, ouverture/fermeture des portes...).

Daniel Boulens est en accord avec les participants sur l'option d'espaces de nature en co-gestion. Les espaces verts de la Ville de Lyon participent à des initiatives de ce type. Elles fonctionnent mais elles doivent être accompagnées, au moins en amont et en cas de difficultés « afin d'assurer une continuité avec l'existant », et d'être bien comprises de tous. Il s'agit par exemple de sensibiliser les techniciens aux micro-implantations florales qui ne doivent pas être traitées comme des mauvaises herbes, de faire comprendre aux habitants que ces espaces en co-gestion ne sont pas exempts de règles, etc. On ne peut imaginer que des habitants privatisent des espaces publics, mais « permettre aux gens de faire par eux-mêmes, d'agir sur leur environnement et de se retrouver au sein d'espaces

qui leurs ressemblent est essentiel» ajoutent les participants. Des expériences de ce type existent sur le Grand Lyon, par exemple à Saint-Priest où des « jardins de poche » sont proposés aux habitants : ceux-ci s'engagent à l'entretenir et sont formés si besoin aux rudiments du jardinage. Malgré les difficultés (méconnaissance des pratiques, des espèces à planter, abandon...), le principe suscite beaucoup d'intérêt. Il est rappelé qu'il est difficile de trouver des espaces, ceux-ci ne sont pas « à disposition » et ont des propriétaires. « *Il faut d'abord définir le mode de gestion pour permettre les mises à disposition* ».

Daniel Boulens insiste enfin sur la notion de cohérence et la nécessité d'affronter la complexité. Intégrer la nature en ville signifie nécessairement travailler sur du vivant : l'équilibre entre la flore, la faune, l'environnement urbain et humain est parfois difficile à trouver et exige des connaissances préalables. Les participants le rejoignent sur ce point et ajoutent qu'il faut « *se méfier des modes en matière de nature en ville et veiller à la cohérence et à l'identité du territoire* ».

► DES INITIATIVES IMPLIQUANT TOUTES LES PARTIES PRENANTES

Créée en 2000, Naturama est une association d'éducation à l'environnement qui intervient sur l'ensemble de l'agglomération de Lyon, mais aussi sur toute la région Rhône-Alpes. Elle compte à ce jour 7 salariés et 150 adhérents. S'appuyant sur l'expérience de l'association, Christophe Darpheuil a démontré l'intérêt d'**impliquer l'ensemble des parties prenantes dans des actions éducatives et opérationnelles** pour parvenir à développer la connaissance et la protection de la nature.

Depuis 2011, Naturama a signé une convention avec la Ville de Lyon, le Grand Lyon et la Fondation pour la nature et l'homme pour créer trois ruchers observatoires de la qualité environnementale. Ils sont installés au Bois de Balmont à la Duchère (Lyon 9^e), au lycée horticole à Dardilly et au lycée d'enseignement général et technique agricole à Saint-Genis-Laval. Le miel collecté est analysé et révèle la quantité de polluants (pesticides, métaux lourds, etc.) dans un rayon de 3 km autour de la ruche, et donc la qualité environnementale de l'agglomération lyonnaise. Ces mesures révèlent aussi le mal-être des abeilles. Naturama cherche des solutions concrètes pour lutter contre ces pollutions. L'association a par exemple rencontré les agriculteurs du secteur de Saint-Genis-Laval qui se sont engagés à utiliser avec parcimonie leurs produits de traitement. Actuellement, les ruchers sont installés pour éviter les intrusions humaines, mais un travail est lancé pour installer les ruchers dans la ville à l'avenir. L'École de design

de la Martinière/Diderot travaille notamment à un habillage du périmètre de sécurité autour des ruches. Plusieurs communes sont d'ores et déjà intéressées.

Depuis mars 2008, Naturama a acquis six moutons de Soay (une race en voie d'extinction) et organise leur location pour assurer une tonte écologique (location de 3 à 6 mois, accompagnement des techniciens des communes qui accueillent les moutons, information des habitants...). **Les avantages sont multiples, sur le plan écologique bien sûr, mais aussi sur le plan social.** « *Les moutons bénéficient d'un véritable "capital sympathie" et dynamisent le lien social dans les quartiers qui les accueillent : les gens sortent de chez eux, vont voir les moutons, se retrouvent... les enfants et les personnes âgées en particulier. L'association reçoit régulièrement des coups de téléphone d'habitants donnant des nouvelles des moutons !* ». Des animations sont proposées aux écoles et centres de loisirs des communes où les moutons interviennent. Cette initiative doit se penser avec tous les partenaires : l'association, les communes et techniciens et les habitants, insiste Christophe Darpheuil. La pédagogie est essentielle. L'association a déjà connu une expérience malheureuse à la Feyssine où des étudiants avaient libéré les moutons dans le parc. Les participants s'interrogent : pourquoi ne pas utiliser les compétences de bergers ? L'association y a naturellement pensé mais, encore une fois, la dimension pédagogique (formations des techni-

ciens et des habitants) et la gestion des clôtures pour assurer une tonte efficace prennent plus de temps que les soins aux moutons proprement dits. L'intervention de personnes de l'association, rodées à la gestion de ces tâches, est donc tout à fait pertinente.

Naturama travaille aussi sur différents sites industriels en Rhône-Alpes, comme par exemple la préservation et l'agrandissement d'une zone humide à Pierre-Bénite et l'organisation de la dépollution par les plantes d'espaces sur la Vallée de la Chimie. Naturama s'est également associé aux communes de Feyzin, Pierre-Bénite et Saint-Fons, ainsi qu'aux sites industriels d'Arkema, Total et Rhodia pour réaliser le recensement des espèces faunistiques et floristiques de la Vallée de la Chimie. Plus largement, l'association collabore avec des jardins collectifs du territoire pour recenser les oiseaux et

les petits mammifères présents dans les jardins. Les informations sont fournies par les jardiniers eux-mêmes. Cette organisation permet d'agir sur plusieurs fronts : sensibiliser les habitants à la biodiversité, valoriser leur savoir-faire, obtenir des informations naturalistes sur le territoire, tisser des liens entre les habitants, l'association et les collectivités...

Interrogé sur les conflits d'usage et les oppositions des riverains, Christophe Darpeuil semble plutôt optimiste. Même si de nombreux citoyens sont déconnectés de l'agriculture, du jardinage et de la nature en général, on note actuellement un regain d'intérêt pour ces domaines : inscriptions à des AMAP (associations pour le maintien de l'agriculture paysanne) et achats de paniers de fruits et légumes, jardins partagés, foires et fêtes célébrant la nature, les fruits, etc.



POINTS CLÉS de la SÉANCE 2

Cette séance a montré clairement que **nous vivons actuellement un véritable changement culturel**. Les enjeux de la nature en ville sont de plus en plus perçus par les habitants, les professionnels et les collectivités. Au-delà de sa fonction décorative, la nature rend des services écologiques, rend la ville attractive pour les citoyens, crée du lien social... **La prise de conscience collective des bénéfices de la nature progresse mais reste insuffisante.**

Nous subissons encore les conséquences des usages du passé et du désintérêt porté à la nature de ces dernières décennies. **Les citoyens doivent « ré-apprendre » la nature** : respecter le fait que la nature soit vivante, donc non maîtrisable à 100 %, que la nature ait son propre rythme, qu'elle soit une composante d'un écosystème à l'équilibre fragile que l'homme ne peut contrôler totalement (adaptation au terrain, à la faune locale...).

En termes de gestion de la nature en ville, deux caractéristiques essentielles ressortent des débats. D'une part, **les pratiques professionnelles évoluent vers une gestion durable** intégrant les préoccupations environnementales et les enjeux économiques et sociaux. D'autre part, **intégrer la nature en ville ne peut se faire sans les habitants**. Ceux-ci sont prêts à faire part de leurs attentes et à s'investir dans la conception, la co-gestion ou la gestion d'espaces de nature. Bien sûr, cela ne s'improvise pas. L'éducation à l'environnement, déjà dynamique sur le territoire du Grand Lyon, doit se poursuivre et toucher tous les publics : enfants, habitants, industriels, services techniques, élus, etc.

Intégrer la nature en ville et l'intégrer mieux reste complexe. Si une dynamique est enclenchée, un grand nombre de questions demeurent : faut-il diminuer la place de la voiture en ville au profit de la nature ? Faut-il par exemple imposer une part de surface végétale pour chaque terrain ou des toitures végétalisées pour chaque nouveau bâtiment ? Vaut-il mieux privilégier des espèces supportant le changement climatique (peu consommatrices d'eau, résistantes à la chaleur, etc.) ou laisser la nature « indigène » se développer ? Où en sommes-nous de notre acceptation de la faune citadine, indissociable de la flore et de l'eau ? En bref, **jusqu'à où sommes-nous prêts à aller pour satisfaire notre demande de nature en ville ?**

LES SÉANCES D'INFORMATION-DÉBAT

Séance 3 : UNE APPROCHE COÛTS / BÉNÉFICES DE LA NATURE EN VILLE



La demande sociale de « nature en ville » et la manière dont elle est prise en compte par les gestionnaires de collectivités et d'associations ayant été discutés lors des précédentes séances, la question des coûts de la « nature en ville » est apparue incontournable. Plus précisément, les participants ont formulé le souhait de mettre en regard les bénéfices de la nature en ville et les coûts engagés.

Quels coûts d'investissement et de fonctionnement sommes-nous prêts à assumer pour satisfaire notre demande de nature en ville ?

- Une ville « plus dense et plus verte » va-t-elle coûter plus cher ?
- Ya-t-il des solutions nouvelles répondant mieux aux exigences économiques et impliquant davantage les citoyens ?

Il semble cependant possible de dépasser cette logique gestionnaire, pour **envisager la nature comme une ressource pour**

la cité, et considérer ses bénéfices pour la société, à la fois en termes économiques, sociaux et environnementaux. Mais dans ce cas, comment apprécier les bénéfices qu'un investissement de « nature » peut apporter à l'ensemble de la société ? Comment considérer les bénéfices à moyen et long terme, en matière de santé, de confort de vie et de lien social, d'économies d'énergie et d'équilibre environnemental ?

La 3^e séance s'est ouverte sur deux interventions. **FRÉDÉRIC SÉGUR**, chef de projet service ingénierie Arbres et Paysages au Grand Lyon, a proposé des pistes de réflexion sur la notion de valeur donnée à la nature. Cette notion est suggestive et varie selon les époques et les priorités données. Après une perte de valeur au 20^e siècle, les bénéfices environnementaux, sociaux, économiques et sanitaires sont reconsidérées actuellement avec de plus en plus d'attention, par les villes occidentales comme par les villes en développement.

PIERRE CRÉPEAUX, chargé de mission Plan Climat au Grand Lyon, a présenté très concrètement l'une des problématiques de l'agglomération lyonnaise, et de toutes les moyennes et grandes villes : **comment densifier tout en limitant l'impact de l'îlot de chaleur urbain** ? La nature et ses bénéfices environnementaux font bien sûr partie des leviers sur lesquels agir...

► À LA (RE-)DÉCOUVERTE DE LA VALEUR DE LA NATURE...

On a attribué au cours de l'histoire plus ou moins de fonctions et de valeur à la nature. L'ingénieur du Baron Haussmann chargé d'intégrer les parcs et jardins dans la ville de Paris, Adolphe Alphand justifiait déjà le coût de la nature : « cette dépense [...] n'a rien d'excessif, mise en regard des services

rendus par les plantations. Elles sont indispensables pour renouveler l'air vicié [...]. Elles procurent l'ombre, si nécessaire aux nombreux publics [...] Enfin, elles contribuent grandement à la décoration de la cité » (citation extraite de son ouvrage *Les promenades de Paris*). Sous le second empire,

on reconnaissait donc déjà à la nature des bénéfices sociaux, environnementaux et économiques, trois registres qui constituent aujourd'hui les trois piliers du développement durable. On peut ensuite retenir deux grandes tendances : au 19^e siècle, des efforts marquants sur les plantations (sur le plan qualitatif et quantitatif, sur le champ privé et public), encore visibles à l'heure actuelle (ex. Charbonnières) et au 20^e siècle, une perte de valeur de la nature. À l'époque, de nouvelles priorités apparaissent, comme par exemple la montée en puissance de l'automobile, la logique de réseau... Parallèlement, la nature est en partie remise en cause, et beaucoup de discours négatifs s'élèvent : « à quoi servent les arbres ? ils exigent de l'entretien », « la nature favorise la prolifération des rats », etc. En bref, la nature n'aurait pas de vertu et beaucoup de défauts. Au risque de caricaturer, Frédéric Ségur résume la logique de l'époque : « *il s'agissait d'imaginer une ville fonctionnelle, la nature servait de variable d'ajustement* ».

Mais **cette perte de valeur interroge peu à peu les élus, les collectivités et les habitants**, dès les années 1970-80 et plus nettement dans les années 1990. En 1992 a lieu le Sommet de la Terre à Rio. Et progressivement, on voit monter en puissance les enjeux de la nature en ville. Localement, sont signées la Charte de l'écologie urbaine du Grand Lyon (1992 et 1997) et la Charte de l'arbre (2000 et 2011). Les différentes fonctions de la nature sont redécouvertes : **les fonctions environnementales** telles que la participation de la nature au cycle de l'eau (rétention, filtration, épuration...), aux économies d'énergie (puits de carbone, îlots de fraîcheur, régulation thermique), à la protection des sols (fertilité, dépollution...), la nature comme support de biodiversité (habitat écologique, corridor, richesse biologique) et source d'alimentation (production agricole...). On reconnaît également **les fonctions sociales** : la nature comme créateur de lien social et vecteur d'intégration, terrain de distractions et de sports, marqueur des saisons et du temps... Quant aux **fonctions économiques**, elles prennent de l'importance elles-aussi avec la prise de conscience du rôle de la nature dans l'attractivité du territoire (tourisme, implantation d'entreprises, nouveaux habitants), les nouvelles filières économiques (filiale bois énergie, phytore-

médiation c'est-à-dire épuration de l'eau par les plantes) mais aussi de la valeur monétaire possible des bénéfices attribuables à la nature.

Des grandes villes s'engagent sur cette voie et **conjuguent l'argumentaire économique et les principes du développement durable** pour faire progresser la nature en ville. Par exemple, d'après différentes études américaines, le bénéfice annuel par arbre est estimé entre 100 et 270 dollars. À San Francisco, un site internet répertorie tous les arbres (chez les particuliers et dans l'espace public) et leurs bénéfices, ceci a un effet positif sur les habitants qui respectent et plantent des arbres, y compris sur le domaine public ! C'est une liberté donnée aux habitants qui veulent améliorer leur cadre de vie. Des études montrent que pour 1 dollar dépensé (investissement de plantation, coût d'élagage, ramassage des feuilles, dégradation des trottoirs), 1,3 à 2,7 dollars sont gagnés (température et énergie, qualité de l'air et des sols, cycle de l'eau, bénéfices économiques et sociaux). « *La colonne "recettes" peut apparaître à côté de la colonne "dépenses" ! Cela permet de changer la logique et de voir que la nature ne peut être vue que sous l'angle des dépenses* » (Frédéric Ségur). Autre exemple, historiquement, l'eau de New-York provient d'un bassin naturel d'eau potable situé à 200 km de la ville. Dans les années 1970-80, sont apparus des problèmes de pollution. Deux scénarios ont été envisagés pour rétablir la qualité de l'eau : soit construire une usine de traitement (6 à 8 milliards de dollars d'investissement), soit lutter contre les agents polluants et protéger la ressource en amont (1,5 milliards de dollars). Au regard des coûts, le projet d'usine a été abandonné. Cela montre que « *quand on introduit la fonction active de la nature dans un projet, on a une autre vision du rapport coût/bénéfices de la nature* ».

Cette approche ne concerne pas que des villes américaines. Frédéric Ségur précise que les villes en développement se tournent également vers cette logique coûts/bénéfices. **Les raisons environnementales et sociales avaient peut-être besoin d'être confortées par ce ressort pédagogique supplémentaire.** En Angleterre et en France, on trouve quelques outils pour mesurer les bénéfices de la nature. L'association Plante & cité par

exemple propose des outils de calcul des bénéfices écosystémiques de la nature en ville.

Des participants déplorent que la valeur de la nature (au sens large, l'aspect financier mais pas seulement) **ne soit pas davantage expliquée aux habitants**. « *Comme on connaît pas ou peu la valeur de la lumière, on méconnaît la valeur de la nature* » (Patrick Paupy). Pour autant, **la nature en ville**, même sous ses différentes formes, **ne peut tout résoudre à elle-seule**. « *Il n'existe pas de solution unique et universelle mais un panel adapté à chaque situation* » (Frédéric Ségur). Aménager une place publique pour en faire un lieu de rencontres implique certainement d'y intégrer de la nature, mais aussi d'autres aménagements comme des sièges, des zones de jeux, un kiosque... Il faut ensuite considérer les formes de nature, peser par exemple le pour et le contre entre un mur couvert de vigne vierge (sans entretien) et un mur végétalisé plus sophistiqué (coûteux et à l'intérêt écologique discutable). En outre, il faut trouver **un équilibre entre les efforts assumés par le public et le privé**.

Évoquant les principes de la nouvelle Charte de l'arbre (2011), visant à « *rendre incontournable la prise en compte de l'arbre dans le développement urbain* » (diversité des espèces, permanence d'éléments de nature au fil des saisons, amélioration de l'espérance de vie des arbres, rationalisation des dépenses, etc.), Frédéric Ségur précise aussi que les arbres ne répondent pas à toutes les demandes de nature. **Une approche plus globale, intégrant une réflexion sur les usages**, est désormais privilégiée. Par exemple, de nouveaux profils de voies commencent à voir le jour et sont présents dans

certaines projets (qui s'éloignent de la logique haussmannienne). « *Les plantations de platanes le long des façades s'expliquent par la volonté d'imiter Paris, mais cette essence n'est sans doute pas la plus adéquate pour des voies de tailles plus modestes comme celles de l'agglomération* » explique Frédéric Ségur. Les participants appellent à se méfier des fausses bonnes idées ou des modes, à privilégier le bon sens et à « *planter moins et mieux* » : **« repenser la nature, c'est aussi savoir rompre avec les usages du passé »**. La vigilance s'impose aussi sur les conséquences de la renaturation de la ville sur la faune car « *on fabrique des "trappes écologiques", c'est-à-dire des morceaux de niches écologiques, des niches écologiques qui ne sont que partielles. Les citoyens pensent que tout va bien quand ils voient des papillons en ville mais ceux-ci n'ont aucun avenir* », explique un participant, chercheur en écologie.

La question des outils de suivi et d'évaluation est posée. Frédéric Ségur explique qu'il en existe certains comme par exemple la cartographie satellitaire de la couverture ombragée. Ils permettent de définir des objectifs et les actions à mettre en œuvre. Cela permet aussi de **montrer les inégalités entre territoires et de définir une politique volontariste sur certains quartiers afin de rétablir l'équité territoriale**. C'est ce qui a été fait à Montréal après une étude montrant qu'il y avait de 3 à 4°C d'écart entre certains quartiers. L'Agence d'urbanisme et le Grand Lyon travaillent aussi sur la somme des surfaces ombragées. Cet outil d'évaluation est intéressant mais pas suffisant. D'autres outils sont en cours de construction mais leur mise au point exige du temps et de l'argent.

► LA NATURE JOUE UN RÔLE ESSENTIEL DANS NOTRE ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Pierre Crépeaux, chargé de mission Plan Climat à la Communauté urbaine de Lyon, aborde l'approche coûts/bénéfices de la nature en ville sous un angle large et transversal : l'adaptation au changement climatique. Il rappelle en préambule que les modélisations des températures pour l'avenir montrent que **« l'été 2003 deviendra probablement la norme à l'horizon 2050 »** à savoir une chaleur

importante sur plusieurs jours, même la nuit, et qui affaiblit considérablement les organismes. La canicule de 2003 avait d'ailleurs entraîné une mortalité importante : 15 000 morts en France et une hausse de la mortalité de 80% à Lyon. Il ne s'agit que de prévisions, rien n'est certain, mais **« il est impossible d'attendre d'être sûr pour agir ! »**. Actuellement, la problématique de l'aggloméra-

tion lyonnaise est de **densifier le milieu urbain tout en limitant l'impact des îlots de chaleur urbains (ICU)**. Ceux-ci se situent sur le centre ville, mais aussi l'Est, avec des valeurs exceptionnelles mesurées sur le périphérique et les zones d'activité, généralement extrêmement minéralisés. « Plus on est urbanisé, plus les températures sont élevées ». Il est aujourd'hui possible d'estimer le risque d'ICU grâce à des indicateurs tels que l'albédo (énergie solaire réfléchi) et la profondeur du canyon urbain (rapport longueur/largeur) qui sont de rang 1 (les plus importants), l'orientation des rues, les surfaces imperméables et végétalisées de rang 2 et l'itras c'est-à-dire la chaleur émise par les transports motorisés de rang 3. **Pour réduire les ICU, le Grand Lyon peut agir sur certains paramètres : les matériaux, la végétation...** D'après la modélisation, végétaliser les toits et utiliser des matériaux clairs pour la voirie permettrait de réduire les risques d'ICU de 13%. Des simulations d'architectes et d'urbanistes montrent ces paysages (ex. faire des places des oasis urbains, végétaliser les toits, éclaircissement des matériaux, meilleure utilisation de l'eau...). Il ne s'agit que de projections des villes dans le futur, mais il est saisissant de voir qu'on retrouve parfois les paysages d'autrefois !

S'appuyant sur ces hypothèses, la Mission Plan Climat poursuit plusieurs objectifs : **la caractérisation des ICU** au sein de trois agglomérations (Lyon, Saint-Etienne, Grenoble) en distinguant leurs singularités et en expertisant le travail mené par les agences d'urbanisme ; **la qualification des enjeux liés au confort thermique** dans les trois agglomérations afin de faire ressortir les champs prioritaires d'intervention et **l'évaluation de l'impact spatial et thermique des végétaux et types de matériaux** par rapport aux phénomènes d'ICU. Il s'agit *in fine* de proposer des préconisations souples et flexibles (adaptées au contexte) pour atténuer de façon significative les ICU existants à l'échelle de quartiers ou d'îlots urbains.

Pierre Crépeaux soulève aussi un autre aspect important du sujet : la gestion de l'eau. « Ces stratégies de plantations, et plus généralement de lutte contre les ICU sont difficilement compatibles avec la logique du "tout tuyau" qui prédomine à l'heure

actuelle ». Les principales limites du « tout tuyau » sont le désordre hydraulique sur le système d'assainissement, l'augmentation des rejets vers les milieux naturels et l'aggravation du risque d'inondation. Comment redimensionner le réseau actuel de gestion des eaux pluviales ? « Le principe des techniques alternatives semble maintenant partagé par les acteurs de l'aménagement mais des progrès restent à faire sur la gestion commune de ces nouveaux espaces ». Les participants s'interrogent : faut-il envisager un changement de modèle économique ? Plus de main d'œuvre et moins d'investissements lourds ? « Il y aura vraisemblablement une diminution des investissements lourds car ces espaces de gestion seront plus simples et plus faciles à créer, mais une augmentation des coûts d'entretien... » (Pierre Crépeaux). Mais, « malgré leurs avantages financiers et environnementaux, les alternatives au "tout tuyau" ne se développent pas ou peu. La qualité de l'outil ne suffit pas » fait remarquer un participant. Tout changement implique en effet de la résistance mais on voit quand même des évolutions, d'après Frédéric Ségur et Pierre Crépeaux.

Les participants s'interrogent aussi sur l'impact de la voiture sur notre environnement urbain (émissions de CO₂, participation à la formation des ICU...). « **Intégrer la nature en ville appelle en parallèle à repenser les manières dont on se déplace** ». Pierre Crépeaux rappelle que l'action filtrante des végétaux ne suffit pas à compenser les émissions de gaz à effet de serre du territoire : « il faudrait planter l'équivalent d'un demi département du Rhône chaque année pour compenser les émissions de gaz à effet de serre du territoire, mieux vaut donc modifier les comportements ».



POINTS CLÉS de la SÉANCE 3

Une ville plus dense et plus verte implique des changements, voire des ruptures avec les modes de faire et de penser actuels. Intensifier et améliorer la trame verte du territoire implique nécessairement d'en considérer les effets environnementaux, sociaux et économiques très importants. Cette séance a en effet démontré que **la nature n'est pas un élément isolé** mais étroitement connecté à des questions de climat, de densité acceptable, d'eau, de sol, de biodiversité, de développement des modes doux...

Les bénéfices environnementaux, sociaux et économiques de la nature en ville, contribuent à enrichir l'argumentaire en faveur de la nature en ville. L'approche économique en particulier est extrêmement méconnue et mériterait d'être davantage utilisée par les collectivités à l'heure où on doit « faire toujours plus avec moins ». Elle doit aussi être comprise et acceptée par les habitants.

L'approche coûts/bénéfices de la « nature en ville » est bien sûr très complexe à appréhender. **Comment trouver l'adéquation entre les souhaits des habitants** (ex. un espace esthétique et pratique) **et un rapport coûts/bénéfices avantageux** (ex. un espace en équilibre écologique, nécessitant peu d'entretien et d'eau) ? Les coûts de telle ou telle forme de nature restent encore méconnus du grand public. Comment enfin traduire en euros les bénéfices de la « nature en ville » en termes de bien-être, de réconfort, de source d'apaisement pour les citoyens ?

Des participants, attentifs à la logique coûts/bénéfices, estiment cependant que *« les calculs ne feront pas tout, il s'agit aussi d'une question de conviction, de volonté et de choix politique, il ne faut pas toujours se réfugier derrière des chiffres »*. Chercher à chiffrer précisément les bénéfices de la « nature en ville » n'est peut-être pas indispensable, les principaux bénéfices ne sont-ils pas « impalpables », insaisissables aux esprits trop cartésiens ? *« Quand on demande à un naturaliste à quoi sert un castor, il répond : ça ne sert à rien... comme Mozart »* résume un participant.

Autre élément de complexité : ceux qui supportent les coûts de la nature et les bénéficiaires ne sont pas forcément les mêmes (ex. le propriétaire qui entretient ou abat un arbre à sa charge et les riverains). Comment agir sur les espaces privés ?

L'approche coûts/bénéfices pose aussi la question de l'équité territoriale. **Comment agir sur les quartiers les plus défavorisés en termes de nature pour rétablir l'équité face aux effets du changement climatique, mais aussi en termes de paysage, d'accès aux espaces naturels, etc. ?** *« Intégrer la nature en ville peut vouloir dire apporter de la nature à tous. Certains ne peuvent accéder à d'autres formes de nature (en raison d'un manque de mobilité, de moyens financiers...), donc la proximité est importante et la nature en ville peut jouer ce rôle là ! »* explique un participant.

La prise en compte de la faune dans l'approche coûts/bénéfices de la nature est aussi rappelée. Très souvent oubliée des échanges, sa prise en compte peut se concrétiser pourtant par des aménagements simples, à intégrer dès la conception des projets. Il s'agit par exemple de raisonner en termes de niches écologiques complètes, d'intégrer des nids dans les bâtiments... Ces réflexions rappellent combien intégrer la nature en ville exige des compétences multidisciplinaires.

Enfin, et comme pour les deux précédentes séances, **l'importance de l'éducation à l'environnement** en général, et à cette approche coûts/bénéfices de la nature en ville en particulier, est soulignée par les participants.

LES SÉANCES D'INFORMATION-DÉBAT

Séance 4 : ESPACE PUBLIC, ESPACE PRIVÉ, ESPACE COMMUN : QUAND LES OUTILS FONCIERS ET LES INITIATIVES CITOYENNES S'ACCORDENT... OU PAS



Après trois séances qui ont permis d'aborder successivement la demande sociale de « **nature en ville** », les contraintes de gestion des collectivités locales et des associations, ainsi que l'approche coûts/bénéfices de la nature en ville, cette 4^e et dernière séance d'information-débat s'est attachée à la question de la propriété, des espaces publics, privés et des espaces « communs ».

Les débats ont permis d'aborder différentes questions : quel partage des responsabilités existe-t-il entre la collectivité publique, les acteurs privés et les habitants ?

- Au travers des questions de foncier et de propriété, quelles marges de manœuvre dispose-t-on entre public et privé ?
- Sur quels leviers agir pour intégrer plus de nature en ville ?
- Comment reconnaître et valoriser les initiatives privées ?

Deux techniciens ont éclairé le débat en partageant leur expérience avec les participants. Dans un premier temps, **VINCENT RÉMY**, responsable de l'unité Patrimoine immobilier à la Direction du Foncier et de l'immobilier à la Communauté urbaine de Lyon, a présenté le patrimoine dont dispose le Grand Lyon et ses enjeux.

Dans un 2^e temps, **MIREILLE MAQUAIRE**, chef directrice de la Direction Paysage et Nature à la ville de Villeurbanne, a expliqué les différentes facettes du projet Paysages et environnement développé par sa commune en concertation avec les habitants.

Enfin, **HENRY BERTRAND** du Service Territoires et Planification du Grand Lyon, a répondu aux questions de l'assistance concernant le PLU, ce qu'il permet ou pas de faire. Rappelons qu'il ne s'agit là que d'une première approche de cet outil de planification de l'occupation de l'espace. Le Conseil de développement participera à la concertation menée en amont de la révision du PLU.

► À LA RENCONTRE DU PATRIMOINE DU GRAND LYON

Le Grand Lyon possède un patrimoine privé explique Vincent Rémy. Il s'est constitué progressivement depuis la création de la Communauté urbaine de trois manières : par acquisition pour la réalisation de ses projets, par acquisition pour réserve foncière et par transfert de biens d'autres collectivités territoriales et de l'État. Une partie de ces biens a été affectée à la réalisation des projets : ces biens sont alors soit versés dans le domaine public, soit vendus, soit affectés aux ser-

vices du Grand Lyon. Une partie demeure dans le patrimoine privé : il s'agit de biens en attente de projets connus (portage à assurer) et de biens sans projets (valorisation à définir et engager).

Le Grand Lyon est donc dans **une situation patrimoniale atypique pour une collectivité locale puisqu'il conjugue du patrimoine privé** (terrains nus ou avec des bâtiments ou ouvrages ou encore lots de copropriété), **du patrimoine privé affecté**

aux services du Grand Lyon (terrains nus et pour des ouvrages dédiés tels que le traitement des déchets par exemple ; biens immobiliers tels que l'hôtel de communauté, les bureaux, les locaux divers, etc.) **et du patrimoine du domaine public géré par le Grand Lyon** (terrains nus ou ouvrages dédiés à la circulation et au stationnement des véhicules et quelques biens immobiliers ouverts au public tels que la Salle du Conseil de l'Hôtel de communauté). Suite à une question posée dans l'assistance, Vincent Rémy précise que la cartographie des terrains du Grand Lyon existe.

Vincent Rémy ajoute que l'inventaire et la caractérisation du patrimoine privé du Grand Lyon est encore en cours. Mais quelques informations sont néanmoins disponibles : il compte environ 9500 biens immobiliers (dont plus de 50% de terrains nus, plus de 25% de terrains bâtis et plus de 20% de lots de copropriété). Ce patrimoine est « hétéroclite » : il peut s'agir aussi bien d'une forêt, d'un bout de voirie, d'un immeuble de bureau, d'habitation... Il est dispersé sur le territoire du Grand Lyon et quelques communes limitrophes et dans un état très hétérogène (avec une forte vétusté pour les biens bâtis). **Ce patrimoine privé est essentiellement « temporaire »** et marginalement « définitif » c'est-à-dire déjà affecté à un service ou un projet.

La gestion « transitoire » de ce patrimoine n'est pas dénuée de contraintes, bien au contraire. Le Grand Lyon doit assurer le portage des biens acquis jusqu'à la réalisation effective du projet (cession, affectation à un service ou versement dans le domaine public), exercer le rôle et les obligations d'un propriétaire pendant ce portage (entretien, impôt, assurance), assurer le portage des biens dans des conditions optimales de coût, d'usage et de sécurité, éviter l'exposition au risque pénal et faire en sorte que le bien soit effectivement disponible au jour J, ce qui implique de « gérer » d'éventuelles occupations illicites.

Quelles sont les possibilités de valorisation « temporaire » du patrimoine du Grand Lyon ? Le potentiel de valorisation temporaire d'un bien immobilier dépend de nombreux critères croisés : la durée de portage restant (c'est-à-dire la période

où le Grand Lyon en a la propriété mais n'en a pas l'usage immédiat), la nature et l'état du bien (besoin de travaux, dangerosité, etc.), la nature de l'occupation (partielle ou totale, établissement recevant du public, etc.), le statut de l'occupant (association, particulier, etc.), la capacité contributive à l'occupation et/ou aux travaux. Les conditions de valorisation « temporaire » sont strictes. Le bien doit impérativement être libre de toute occupation lorsque le Grand Lyon en a besoin pour la réalisation du projet. La collectivité ne peut pas s'engager à un quelconque « relogement » en fin de contrat (il n'y a pas d'obligation et donc aucune garantie de bien de substitution). **La mise à disposition gratuite est interdite par la loi** (Code Général du Patrimoine des Personnes Publiques, contrôle CRC) **et la mise à disposition à tarif avantageux ne sont admises que pour un usage ou une occupation en lien avec les domaines de compétences du Grand Lyon** (aide financière indirecte). Il peut s'agir par exemple d'héberger une association exerçant ses activités dans le champ de compétences de la Communauté urbaine. Toutes ces conditions limitent donc les possibilités de valorisation « temporaire » : « *peut-on demander à un collectif d'habitants ou à une association de jouer le jeu, s'investir pour un temps seulement puis quitter le terrain sans garantie de solution de remplacement ?* ». (Vincent Rémy) Néanmoins, on compte actuellement environ 1500 contrats de mise à disposition. Il s'agit d'espaces d'habitation (logement, garage, etc.), d'espaces dédiés à des activités économiques (commerce, bureaux, industrie, etc.) ou d'espaces naturels pour des professionnels (agriculteur, maraîcher, apiculteur, etc.), des particuliers (jardin d'agrément, potager, etc.) ou des communes (espace vert, bois, éducation à l'environnement, sport, etc.).

Les possibilités de valorisation « définitive » sont possibles pour les biens immobiliers qui ne sont plus concernés par un projet pour diverses raisons (projet abandonné ou rétréci, résiduel d'un projet réalisé...). Un inventaire qualitatif est en cours de réalisation afin d'identifier et de caractériser plus finement le potentiel de valorisation. Concrètement, une valorisation « définitive » passe par la définition des usages potentiels, des conditions de valorisation (priorité à la cession), l'identifica-

tion des porteurs de projets, l'organisation d'une consultation, le choix du projet lauréat et enfin la cession du bien. Toutes ces étapes sont réalisées dans un souci de transparence et d'équité. **Le Grand Lyon se montre particulièrement attentif à la qualité et la pérennité du projet** ainsi qu'à la qualité et à la « solidité » du porteur de projet.

L'unité Patrimoine immobilier à la Direction du foncier et de l'immobilier à la Communauté urbaine de Lyon n'a que six ans d'existence, l'inventaire du patrimoine est encore en cours. Mais une chose est sûre : « *la Direction du foncier et de l'immobilier du Grand Lyon passe plus de temps à vendre qu'à acheter* » (Vincent Rémy). Il rappelle que **5% du patrimoine seulement est affecté aux services du Grand Lyon**. La Direction du Foncier et de l'Immobilier est quotidiennement

sollicitée par les particuliers par l'intermédiaire des communes ou par la Mission Environnement. Aucune statistique caractérisant ces demandes n'est disponible à ce jour, mais **« beaucoup de petits terrains pourraient accueillir de la nature, il existe environ 600 biens de moins de 20 m² »**.

Vincent Rémy cite pour conclure quelques exemples de valorisation où la nature a une place prépondérante : à Saint-Priest, la plantation de la forêt de Feuilly (convention avec l'ONF), à Villeurbanne, des terrains dédiés à des jardins de poche et une prairie fleurie (convention avec la Ville), dans le 9^e arrondissement de Lyon, des jardins partagés (convention avec la Ville), etc.

► INTÉGRER LA NATURE EN VILLE : L'EXEMPLE DU PROJET "PAYSAGES ET ENVIRONNEMENT" DE LA VILLE DE VILLEURBANNE

Suite à une démarche de concertation avec les Villeurbannais, sept actions prioritaires ont été définies pour le projet Paysages et environnement développé par la Ville de Villeurbanne. Les dénominateurs communs de ces actions sont la volonté de déclinaison sur tout le territoire de la commune et à l'ensemble des programmations et projets urbains engagés ou à venir, ainsi que le recours aux différentes formes paysagères possibles : les parcs, les projets paysagers sur la voirie et les espaces publics, les jardins urbains et les réseaux de promenades.

La 1^{ère} action prioritaire est **la programmation « parcs et jardins »** qui a nécessité une recherche de foncier assez importante. Il s'agissait à la fois d'intégrer les aménagements nature mis en œuvre dans les projets urbains, de créer de nouveaux parcs et jardins et de requalifier les parcs et jardins anciens tout en valorisant leurs abords. « *Le PLU a donc été utilisé pour repérer et planifier, c'est-à-dire inscrire dans le PLU des réserves foncières pour la nature* » (Mireille Maquaire).

L'accent a également été porté sur **« le développement de corridors écologiques »** (2^e action prio-

ritaire) afin de compléter et d'enrichir la trame verte, de proposer la constitution de grandes compositions paysagères et écologiques dans les secteurs en développement et de développer les strates arbustives et herbacées sous leurs diverses formes. Naturellement, cette action concerne avant tout la faune. Les points d'entrée et les arcs de diffusion ont été retravaillés mais les actions sur les territoires municipaux ne suffisent pas. La Ville de Villeurbanne a essayé d'impliquer les habitants pour utiliser/cultiver/planter dans les jardins au pied d'immeuble mais sans grands résultats pour le moment. « *On a recruté des services civiques volontaires pour accompagner les projets concernant les pieds d'immeuble, c'est la 1^{ère} année, on verra le bilan pour décider de reproduire ou non l'expérience. La volonté politique ou des fonctionnaires ne suffit pas, mais on peut venir par contre en appui de projets d'habitants* » (Mireille Maquaire).

La mise en place d'actions de formation en direction des habitants et l'édition d'un guide de bonnes pratiques (diffusé avec le journal municipal) viendront compléter le dispositif de cette action prioritaire visant le développement des corridors biologiques.

Chloé Malié, travaillant pour la Ville de Feyzin, explique que cette commune a mis en place **des incitations financières** à la plantation d'arbres mais « ces subventions sont difficiles à organiser. Pendant la saison sèche, des arbres sont morts et pour certains habitants, nous étions responsables, ils n'ont pas réussi à s'approprier ces arbres. Cela pose aussi la question des garanties à prévoir. Jusqu'où faut-il aller dans l'accompagnement ? ». Un participant relate qu'une commune a encore fait un autre choix : la distribution de quelques grammes de graines pour constituer des zones de jachère fleurie aux habitants ayant du terrain visible par tous et s'engageant à les planter. Mais « plutôt que d'aider les habitants à faire chez eux, pourquoi ne pas leur proposer une gestion commune comme à Rennes ? » interroge une participante.

La 3^e action concerne « **le jardinage en ville** ». Trois objectifs sont visés : la formalisation d'un cadre de partenariat et de bonnes pratiques avec les associations gestionnaires de jardins familiaux dont la Ville est propriétaire, la diversification et le renforcement de l'offre de jardins et la promotion et l'expérimentation de jardins vivriers dans les programmes immobiliers privés. « Sur le mandat, deux jardins collectifs ont été développés : l'un sur un terrain du Grand Lyon à Croix-Luizet, l'autre prochainement vers le Tonkin. Mais il faut que les habitants soient parties prenantes de ces projets, l'expérience montre que l'incitation ne suffit pas » (Mireille Maquaire).

Le projet paysages et environnement vise aussi à **améliorer « le réseau de paysage et de balades »** (4^e action prioritaire) en tissant un réseau d'itinéraires piétons, en proposant des balades piétonnes

axées sur la découverte du patrimoine environnemental et en finalisant un programme de balades cyclables. Mais « Villeurbaine reste très dense, les trottoirs et cheminements sont étroits, les itinéraires piétons ne pourront être tous végétalisés », ajoute Mireille Maquaire.

La 5^e action prioritaire met l'accent sur **la transversalité et l'équité territoriale** puisqu'elle prône **des interventions paysagères diverses et diffuses** (toitures végétalisées, parcelles fleuries, arbres...) dans toute la ville, sur les équipements communaux, les espaces délaissés, sur les lieux remarquables du paysage villeurbannais.

Des outils pédagogiques de sensibilisation et de formation sont également prévus (6^e action prioritaire). Il s'agit là de compléter l'existant et de s'adresser d'une part, aux maîtres d'œuvre et aux maîtres d'ouvrage (outils élaborés par un paysagiste conseil) et d'autre part, aux habitants, aux jeunes générations en milieu scolaire, aux agents de la ville, aux associations... En 2013, un « écologue conseil » sera missionné pour répondre aux questions des habitants.

Enfin, le projet paysages et environnement envisage **un observatoire de la diversité** (dernière action prioritaire non commentée en séance). Mireille Maquaire précise que l'ensemble du projet s'inscrit dans le Plan Climat Énergie de la commune visant à « **climatiser** » la ville et à **limiter les dépenses**. Les modes de faire sont organisés en conséquences : récupération des eaux pluviales, sélection des espèces adaptées au climat, arrosage des arbres seulement les deux premières années, etc.

► LE PLU S'OCCUPE DE LA NATURE ET LE PLU-H PEUT FAIRE MIEUX

Le PLU peut être vue comme une « boîte à outils » de l'occupation des sols. Henri Bertrand (service Territoires et Planification) rappelle tout d'abord que le PLU s'occupe déjà de la nature : « les projets d'aménagements sont conçus dans la logique du développement durable et dans le respect de la trame verte et bleue ». Mais il peut aller plus

loin car il permet de définir les composantes et le dessin d'une trame verte et bleue urbaine, de préserver la présence de nature en ville et d'augmenter la surface de nature en ville. « **Il existe des outils réglementaires pour préserver et augmenter la nature en ville** : plusieurs articles le permettent. On a par exemple l'article 13 qui définit les

pourcentages d'espaces verts à créer» précise Henry Bertrand. Dans la perspective de révision du PLU, qui deviendra PLU-H, Les participants retiennent déjà les marges de manœuvre possibles sur le maillage de la trame verte mais aussi sur sa qualité. Pourquoi par exemple ne pas réglementer les toits végétalisés ?

En revanche, le PLU ne permet pas d'agir sur la déclinaison opérationnelle des orientations et sur les modes de gestion des espaces de nature.



POINTS CLÉS de la SÉANCE 4

Cette séance a permis d'appréhender les contraintes d'utilisation du patrimoine du Grand Lyon. Régulièrement sollicitée, **la collectivité doit composer avec des conditions de valorisation « temporaire » ou « définitive » très lourdes, si bien qu'il est difficile de répondre à l'ensemble de la demande sociale.** Comment envisager, par exemple, de mettre à disposition un terrain cultivable que les habitants vont investir, pour un temps seulement, puis de leur demander de le libérer, sans même leur proposer une solution de remplacement ? De même, est-il sensé d'aménager une parcelle puis de bouleverser cet espace quand un projet urbain l'exigera ? Quelle serait l'acceptabilité sociale de telles pratiques ? **La multiplication d'espaces éphémères sur le territoire pourrait-elle changer la donne ?** Le Conseil de développement répond oui à cette dernière question.

Afin de dépasser les limites du foncier, des marges de manœuvre existent. Les interventions et les échanges avec les participants ont donné quelques pistes. Tout d'abord, il existe des parcelles (600 parcelles de moins de 20 m²) susceptibles d'accueillir de la nature et qui pourraient ainsi contribuer à densifier la trame verte. Rappelons que la Direction du Foncier et de l'Immobilier et les communes sont les bons interlocuteurs pour les habitants souhaitant développer un projet sur le territoire.

Ensuite, intégrer plus de nature en ville exige un portage politique et technique important mais ne peut se faire sans les habitants. **Qu'ils soient à l'initiative du projet ou non, les habitants doivent en être acteurs et bénéficiaires.** Pour cela, les collectivités peuvent recourir à des médiateurs/formateurs (techniciens, associations environnementales, écologues, services civiques volontaires...) pour conduire des actions de sensibilisation, de formation et d'éducation à l'environnement. Au contraire, la collectivité peut choisir de ne participer qu'à la marge à un projet d'habitants (ex. labourer un terrain en amont d'un projet de jardin partagé). Entre ces deux postures, et cela a été dit lors des précédentes séances, la collectivité pourrait miser davantage sur l'expérimentation d'espaces en co-gestion dans notre agglomération.

Participant grandement à la trame verte, les espaces privés ne doivent pas être oubliés. Mais les mesures possibles concernant ces espaces divisent les participants : faut-il juste informer, former à l'environnement, accompagner ou encore inciter financièrement les habitants à planter, soigner, adopter les bonnes pratiques, etc. ? Jusqu'où faut-il aller ?

Suite au premier échange avec le service Territoires et Planification du Grand Lyon et dans la perspective de révision prochaine du PLU, les participants retiennent que **des marges de manœuvre existent pour agir tant sur la quantité que la qualité de la nature en ville.**

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DU CYCLE D'INFORMATION-DÉBAT

SEPT PRINCIPES À ADOPTER POUR INTÉGRER PLUS DE NATURE EN VILLE ET L'INTÉGRER MIEUX

Au cours du cycle d'information-débat, **des préoccupations se sont affirmées progressivement au fil des débats et de l'acculturation des participants**. Il s'agit de principes à adopter pour intégrer plus de nature en ville et l'intégrer mieux. Nous les restituons brièvement, la rétrospective du cycle d'information-débat les démontrant largement :

1. l'équité territoriale : il s'agit de réduire les inégalités et les écarts de développement entre les territoires urbains, des inégalités pouvant toucher à la proximité d'espaces verts, aux possibilités de cheminements, à la présence de corridors biologiques, aux aménagements déployés pour réduire les effets du changement climatique ou favoriser les modes doux, etc.

2. une approche globale : la nature en ville ne peut se penser sans une réflexion sur les usages, les mobilités, le changement climatique, etc.

3. l'interdisciplinarité : pour aborder la complexité, il est nécessaire de s'appuyer sur des expertises variées et de les faire dialoguer. En d'autres termes, il s'agit de réconcilier des approches techniques, esthétiques, « sensibles »... de la nature en ville.

4. la logique coûts/bénéfices : dans un monde où il faut toujours « faire plus avec moins », intégrer la logique coûts/bénéfices à la réflexion s'impose. Celle-ci doit s'entendre dans sa définition la plus large, c'est-à-dire englobant les bénéfices environnementaux, économiques et sociaux.

5. l'implication et la responsabilisation de chacun : nous sommes tous « parties prenantes », habitants, services, élus. La volonté politique et le professionnalisme des techniciens ne suffiront pas à intégrer plus de nature en ville. L'acceptabilité sociale et l'appropriation des habitants sont des enjeux à ne pas sous-estimer. En outre, nombre d'entre eux, sont d'ores et déjà acteurs de la gestion de la nature en ville et souhaitent être respectés ou soutenus dans ce rôle.

6. l'éducation à la nature : ceci peut se concrétiser de nombreuses façons : un accès proche et facile à la nature, et ce, dans toute l'agglomération, via des espaces variés (ex. squares, parcs, jardins partagés, micro-implantations florales...), un accompagnement, si nécessaire (ex. jardin partagé, tonte écologique), la découverte de la richesse de la faune et la flore de l'agglomération (ex. guides, balades naturalistes), la connaissance des bénéfices de la nature en ville (économiques, services écologiques, en termes de santé, de bien-être, etc.), l'implication des habitants (ex. inventaires écologiques), etc.

7. le respect du « temps de la nature » : le citoyen doit réapprendre à vivre au rythme des saisons, à accepter l'évolution des paysages, à « planter moins mais planter bien », à résister à la tentation « d'accélérer le temps » comme le dit la Charte de l'arbre (ex. plantations trop denses pour obtenir d'emblée un paysage très verdoyant), etc.

ORIENTATIONS ET PROPOSITIONS EN FAVEUR DE LA NATURE EN VILLE

Le mercredi 30 mai a eu lieu la clôture du cycle d'information-débat et le lancement de la démarche de révision du PLU-H, en présence de **Martine David** (Vice-présidente en charge du Plan local d'urbanisme (PLU) et schéma de cohérence territoriale (SCOT)), **Olivier Brachet** (Vice-président en charge de la politique de l'habitat et logement social) et **Gérard Claisse** (Vice-président en charge de la participation citoyenne, du Conseil de développement et des relations avec les usagers), des représentants des services du Grand Lyon, **Mathias Chagnard** (Direction de la planification et des politiques d'agglomération, Service Territoires et planification) et **Giada Ravet** (Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain), **Pierre Crépeaux** (Direction de la planification et des politiques d'agglomération, Plan Climat), **Véronique Hartman** (Direction de la planification et des politiques d'agglomération, Mission Écologie urbaine) et **Frédéric Ségur** (Direction de la voirie, Unité arbres et paysage) et **des participants du cycle** (intervenants et membres ou non du Conseil de développement).

Dans un premier temps, les principaux enseignements du cycle ont été exposés par des porte-parole du Conseil de développement, **Jean-Paul Bourgès, Agnès Colliard, Alain Dorieux et Patrick Paupy**, puis discutés. Ils s'articulent autour de cinq grandes thématiques :

- le développement et l'amélioration de la trame verte et bleue
- la « reconquête » de l'espace urbain au profit de la nature en ville
- la prise en compte des enjeux du changement climatique
- la préservation de la biodiversité
- une gestion durable et partagée de la nature en ville.

Tous concourent à « repenser la place de la nature », à « faire de la nature un des ingrédients de l'urbanité » et à tendre vers « une ville plus dense, plus mixte et plus verte ».

► LE DÉVELOPPEMENT ET L'AMÉLIORATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

L'amélioration de la trame verte et bleue signifie d'une part, **l'amélioration du maillage et son intensification** et d'autre part, **l'introduction d'une plus grande variété de formes de nature en ville** (végétal/minérale/eau, nature maîtrisée/sauvage, nature pour jardiner/se détendre/se rencontrer...). Cette approche qualitative de la nature en ville implique également de porter des efforts sur les quartiers où la nature est peu présente, afin de **rétablir l'équité territoriale**.

Améliorer la trame verte et verte signifie aussi **veiller à l'articulation des espaces privés, publics, communs entre lesquels la nature fait souvent le lien**. Il ne s'agit pas de constituer un réseau de nature désincarné mais aussi de « créer du lien

social en reliant les quartiers entre eux» (Jean-Paul Bourgès). « *Faire des liens entre les éléments de nature conditionne les liens entre les habitants* » (Alain Dorieux).

Le Conseil de développement est attaché aussi aux principes de **retrouver la géographie et les espèces faunistiques et floristiques du territoire et d'aménager avec bon sens**, afin de réunir toutes les conditions favorables à la pérennité de la nature en ville.

Le Conseil de développement insiste sur l'importance de la cohérence des actions susceptibles d'améliorer le maillage de nature : veiller tout particulièrement à relier les espaces de petite

taille, miser sur des aménagements pérennes et autonomes plutôt que sur des dispositifs exigeant beaucoup d'entretien, « *mieux vaut privilégier des aménagements plus modestes mais qui dureront dans le temps* » (ex. un mur recouvert de vigne plutôt qu'un mur végétalisé comme celui du musée du quai Branly à Paris), etc.

Enfin, cette première orientation va de pair avec la sensibilisation des habitants à la préservation de ce réseau. « *Il faut réinscrire l'importance de la nature dans l'esprit des gens* » (Agnès Colliard).

► PISTE D'ACTION :

Mettre en place un « patrimoine naturel minimum » pour chaque habitant

Pour parvenir à un meilleur maillage de la nature dans l'espace urbain, il est proposé de respecter un « patrimoine naturel minimum » par habitant.

Celui-ci pourrait s'appuyer sur différents indicateurs : un quota de m² de « nature » (espace naturel, plantations, etc..) par quartier et par habitant, une distance maximale à parcourir depuis chez soi pour accéder à un espace de « nature » ou encore la possibilité, pour chaque logement (ou entité prise en compte) d'avoir à portée de vue un élément de « nature », qu'il soit public, privé ou faisant parti du patrimoine commun.

► LA « RECONQUÊTE » DE L'ESPACE URBAIN AU PROFIT DE LA NATURE EN VILLE

Cette orientation repose les questions de densification et d'étalement urbain et implique **une volonté politique forte**.

Elle vise à la fois **la préservation des espaces de nature existants et le développement de nouveaux espaces**. Des mesures incitatives ou réglementaires peuvent contribuer à diversifier les formes de nature en ville et, *in fine*, à renforcer la nature en ville, **dans les espaces publics comme dans les espaces privés**.

Mais la « reconquête de l'espace urbain » implique de **questionner la demande sociale de nature en ville** en forte croissance ces 20 dernières années et les usages souhaités (ex. se détendre, jardiner, pique-niquer...) afin d'y répondre avec pertinence.

Le changement de regard porté sur la nature est tel qu'il doit nécessairement s'accompagner d'une large réflexion sur nos pratiques urbaines, voire une évolution ou une rupture avec certaines pratiques du passé. Par exemple, sommes-nous prêts à réduire la place de la voiture pour satisfaire notre demande de nature ? Sommes-nous prêts à faire

évoluer certaines pratiques du passé ? Il peut s'agir par exemple d'abandonner les platanes de part et d'autre des voies pour une allée centrale de chênes plus espacés, de ne plus désherber les pieds d'arbres afin de laisser pousser les herbes folles, d'accepter la présence d'insectes pour réintroduire plus d'eau à ciel ouvert dans la ville, etc. « *La "reconquête" de l'espace urbain au profit de la nature en ville implique de faire des choix. Cela passe peut-être par la constitution de réserves foncières dans le PLU, il faut donc une volonté politique forte* » (Patrick Paupy).

Enfin, cette « reconquête » de l'espace urbain se traduit aussi par **les initiatives d'habitants sur l'espace public** (ex. investissement des friches, micro-implantations florales, jardins partagés...). Faut-il les réguler, les encourager, les soutenir davantage ? Le Conseil de développement souhaite en particulier relayer les demandes de terrains pour des projets de jardins partagés qui restent souvent insatisfaites et attirer l'attention sur le rôle des associations dans la gestion, l'animation et l'entretien des espaces de nature.

► PISTE D'ACTION :

Introduire dans le PLU-H un coefficient de biotope, c'est-à-dire un ratio de surfaces végétalisées en pourcentage de l'unité foncière

Il s'agit à la fois d'accroître la surface végétalisée sur le territoire et de diversifier les formes du végétal (pleine terre, toitures, façades). Au final, cela permet bien d'améliorer le maillage du territoire.

Ce coefficient varie bien sûr en fonction des zones. Par exemple, l'article 13 du règlement du PLU de Grenoble impose des ratios différents : l'obligation de végétaliser les espaces libres dans les zones naturelles et forestières et urbaines pavillonnaires, une surface végétalisée d'au moins égale à 10 % de l'unité foncière dans les zones économiques et un pourcentage variable d'espaces verts et d'espaces pleine terre en fonction de la taille de l'unité foncière et du type de zone dans les zones mixtes (entre 0 et 40 %).

La Ville de Paris a également introduit dans son PLU la notion de coefficient de biotope, comme plusieurs villes d'Europe du Nord et d'Allemagne. Dans ces villes, les futures constructions et les réhabilitations importantes doivent intégrer dans leurs projets la végétalisation une surface minimale. Celle-ci doit être plus importante si le quartier est déficitaire en espace vert. Les porteurs de projet doivent donc impérativement prendre en compte ce paramètre. Pour concilier quantité et qualité, il est prévu que le coefficient soit calculé non seulement en fonction de la surface de couverture végétale mais également de la qualité du support : espaces en pleine terre, espaces sur dalle ou toits, terrasses et murs végétalisés.

► LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Cette orientation vise à la fois **l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets** (« *la nature peut jouer le rôle d'amortisseur* »). La prévention et la lutte contre la formation des îlots de chaleur urbains sont deux dimensions pour lesquelles la nature et l'aménagement urbain peuvent jouer : la nature via la végétalisation pour accroître les surfaces ombragées, participer à la régulation thermique locale, etc. et l'aménagement via par exemple le choix de revêtements pertinents (couleurs claires, toitures réfléchissant les rayons...), la construction de bâtiments bioclimatiques, etc.

Là encore, le Conseil de développement appelle à **mettre l'accent sur les quartiers les plus vulnérables** afin de tendre vers l'équité territoriale et de ne plus tarder : « *on ne peut attendre d'être sûr pour agir* ». La **question de la temporalité** a parcouru le cycle de séances d'information-débat : les temps de la nature, des habitants, des projets,... sont à concilier avec l'urgence de la prise en compte du changement climatique.

L'eau est une ressource cruciale pour les villes du futur aux prises avec les conséquences du changement climatique. En conséquence, des efforts spécifiques doivent être déployés afin de **préserver cette ressource** face aux vagues de chaleur annoncées, de prévenir les risques d'inondations et de perturbations urbaines durant les événements de forte précipitation et de sensibiliser les habitants à ses enjeux.

► PISTE D'ACTION :

Prévenir la formation des îlots de chaleur urbains

Les résultats des études menées actuellement par la Mission Plan Climat du Grand Lyon sur la caractérisation des îlots de chaleur urbain et l'évaluation de l'impact spatial et thermique des végétaux et de différents types de matériaux pourraient être des arguments supplémentaires pour intégrer la nature dans le PLU. Les modélisations montrent en effet que la nature peut se mettre au service des enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Ces résultats concrets permettront d'objectiver la situation, d'y apporter des réponses concrètes et... finiront vraisemblablement de convaincre les sceptiques.

► LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

La biodiversité est garante de l'équilibre des écosystèmes. Elle est pourtant particulièrement mise à l'épreuve en milieu urbain où les continuités écologiques sont interrompues, où les niches écologiques ne sont pas complètes et constituent des « trappes » écologiques, etc. Elle est aussi méconnue et cristallise des contradictions, relevées par Agnès Colliard : on affirme vouloir préserver la biodiversité mais on détruit les terrasses en bois pour du béton, on assèche les mares, on chasse les insectes et autres petites bêtes, on élimine le tas de feuilles au fond du jardin, on construit des murs ou des voies sans prendre en compte les déplacements de la faune, on cherche encore à maîtriser totalement les espaces naturels...

En matière de biodiversité, **le bon sens dicte tout d'abord de préserver l'existant**. Il est plus efficace sur le plan écologique et moins coûteux de conserver plutôt que de recréer. Ensuite, il est judicieux de **valoriser l'existant** : le milieu urbain comporte

de nombreux éléments sur lesquels s'appuyer pour assurer les continuités écologiques (bords de routes, espaces verts, jardins partagés, délaissés de voies de chemin de fer...). Enfin, il est souhaitable d'**améliorer le réseau écologique** en veillant tout particulièrement à **raccorder les zones en déséquilibre**, les zones faisant l'objet de rénovations ou de nouvelles constructions, etc.

Des pratiques simples, allant dans le sens du respect des continuités écologiques existantes, peuvent aussi être diffusées auprès des habitants : non emploi de pesticides, pas de taille pendant la période de nidification des oiseaux, préservation des haies, etc.

Beaucoup de choses se font déjà et sont à soutenir, dans l'espace public comme dans l'espace privé. Des initiatives en faveur de la biodiversité se passent dans les jardins avec les associations, mais aussi aux pieds d'immeubles, dans les jardins privés, etc.

► PISTE D'ACTION :

Préserver les corridors biologiques et aménager le bâti pour contribuer au maintien de la biodiversité

Il s'agit d'articuler différentes dispositions en faveur de la biodiversité.

Concernant les corridors biologiques, il est nécessaire d'une part de veiller à leur qualité car ils doivent permettre la réalisation de tous les besoins de la faune (nutrition, reproduction, déplacement...). D'autre part, leur continuité sur le territoire doit être assurée car ils sont essentiels au réseau écologique du territoire et au fonctionnement des écosystèmes.

Quant à l'aménagement du bâti, il peut lui aussi participer à assurer le continuum écologique grâce à des solutions simples tels que des nichoirs et des fausses cheminées pour les oiseaux, des plantes grimpantes pour servir de nourriture aux insectes et oiseaux, des abris pour les petits mammifères et les amphibiens...

► UNE GESTION DURABLE ET PARTAGÉE DE LA NATURE EN VILLE

Une gestion durable de la nature en ville passe par le partage de ses enjeux pour le territoire. Habitants, industriels, élus et services doivent comprendre que la nature en ville n'est seulement un élément clé du cadre de vie mais aussi un élément structurant du tissu urbain, un outil pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, un moyen de préserver la biodiversité... en bref, un élément d'urbanité. En outre, penser une gestion durable et partagée de la nature en ville concourt au vivre ensemble. Même si cela ne peut se décréter une fois pour toutes, les membres du Conseil de développement insistent sur ce point : « *développer le durable, plutôt que faire du développement durable* ».

Outre le partage des enjeux, comment s'y prendre ? **En approfondissant les connaissances du patrimoine naturel** du territoire, du fonctionnement écologique et des services rendus par la nature, en **intégrant davantage l'approche coûts/bénéfices dans la réflexion, en associant davantage les habitants à la gestion de la nature en ville, en réconciliant les temporalités de la ville et celle de la nature...**

► PISTE D'ACTION :

Partager avec les « grands lyonnais » les choix de la collectivité en matière de nature en ville

Il s'agit d'une part de rendre plus lisible la gestion du patrimoine foncier de la communauté urbaine : connaître les opportunités des terrains inoccupés (susceptibles d'être jardinés ou végétalisés), connaître les contraintes de l'occupation temporaire (pas de mise à disposition gratuite, libération du terrain à une date fixée par le Grand Lyon, etc.) et d'autre part, d'oser expérimenter avec les habitants : dans les nouveaux aménagements, dans les nouveaux usages, dans la gestion partagée des espaces, etc. Il est précisé face à l'objection bien connue des espaces libres seulement temporairement et qui doivent pouvoir être récupérés rapidement par la collectivité, que des initiatives éphémères peuvent satisfaire certains projets d'habitants ou d'associations, dès lors, que ces espaces temporaires se multiplient sur le territoire.

LA SAISINE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT SUR LA RÉVISION DU PLU-H CONCERNE LA NATURE EN VILLE MAIS VA BIEN AU-DELÀ



Lors de la séance de clôture du cycle d'information-débat, les Vice-présidents **Martine David**, **Olivier Brachet** et **Gérard Claisse** ont présenté le PLU-H du Grand Lyon (H car intégrant désormais la dimension habitat). Puis, ont eu lieu la **saisine du Conseil de développement sur la révision du PLU-H** et la présentation de ses principales modalités.

Deux éléments majeurs impliquent la mise en révision du PLU actuel : **le PLU doit intégrer « l'engagement national pour l'environnement »** (Grenelle II) du 12 juillet 2010 et **le schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'agglomération lyonnaise** approuvé le 16 décembre 2010.

Concrètement, le futur PLU doit **renforcer la prise en compte des objectifs du développement durable et parvenir à la conception d'un urbanisme global par l'harmonisation des outils de planification.**

En particulier, le futur PLU tient lieu de programme local de l'habitat (PLH). Pour cette raison, **le PLU devient PLU-H et intégrera les objectifs et actions en matière d'habitat portés par le PLH.** Autre différence majeure, **le PLU-H sera désormais opposable.**

Le PLU-H doit également **traduire les orientations portées par les documents cadres et les politiques publiques thématiques, notamment en matière de développement économique, de déplacements et de développement durable.**

Ainsi, le PLU-H poursuit quatre grands objectifs :

- Contribuer à l'attractivité et au rayonnement métropolitain
- Renforcer le dynamisme économique de l'agglomération pour assurer la création de richesse et d'emplois
- Développer une agglomération accueillante, solidaire et équilibrée pour répondre aux besoins de tous ses habitants
- Relever les défis environnementaux et améliorer le cadre de vie pour la santé et le bien-être des habitants

► MODALITÉS DE LA CONCERTATION SUR LE PLU-H

La concertation implique de fournir une information claire et précise sur le projet de PLU-H tout au long de sa révision. Elle vise un large public, doit permettre l'expression des attentes, des idées et des points de vue, et encourager une participation la plus large possible. Elle doit aussi favoriser le dialogue avec les professionnels.

L'organisation de la révision est articulée autour de trois échelles territoriales qui permettront de décliner le futur projet politique d'agglomération du PLU à **des échelles spatiales compatibles avec le concept de multipolarité** :

- l'échelle de l'agglomération ;
- l'échelle du bassin de vie ; « *l'échelle sur laquelle porte la saisine du Conseil de développement* » précise Gérard Claisse ;
- l'échelle communale, « *voire à la parcelle quand cela sera nécessaire* » ajoute Martine David.

La concertation aura lieu pendant toute la durée de l'élaboration du PLU-H, elle a débuté le 31 mai 2012.

Retrouvez de plus amples informations sur les modalités de concertation sur le site internet du Grand Lyon où une rubrique est dédiée au Plan Local d'Urbanisme et à sa révision : www.grandlyon.com/Revision-generale-du-PLU-H.5391.0.html

► OBJECTIFS ET ATTENTES DE LA SAISINE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

La saisine du Conseil de développement va bien au-delà de ses réflexions sur la nature en ville. Le Conseil a produit de nombreuses contributions thématiques visant la « qualité urbaine ». L'objectif de la saisine revient à **traduire les orientations du Conseil de développement sur des bassins de vie, afin de préciser territorialement et de manière concrète la notion de « qualité urbaine »**. Le Conseil de développement choisira les bassins de vie sur lesquels travailler dans le but de **décliner les orientations déjà définies dans de précédentes contributions** (mixité sociale, densité, habitat, nature en ville, politiques de déplacement, etc.). Neuf bassins de vie composent l'agglomération : Lyon-Villeurbanne, Val de Saône, Plateau

Durant toute la phase de concertation, différents outils d'information sont mis à disposition : un dossier de concertation (en mairie ou sur le site du Grand Lyon), le site internet du Grand Lyon, d'autres supports tels que affiches, plaquettes, articles de presse. Martine David souhaite se priver d'aucun moyen de communication et de dialogue pour toucher le plus grand nombre possible d'habitants.

Ceux-ci peuvent faire connaître leurs observations en les consignant dans un cahier de concertation (présent dans toutes les mairies), en les adressant par écrit à la Communauté urbaine de Lyon ou encore en les postant sur le site internet de la Communauté urbaine de Lyon. Des réunions d'échanges et de concertation se tiendront tout au long de la procédure. Au moins une réunion publique aura lieu dans chaque commune et arrondissement de Lyon, et sans doute plus que cela.

Nord, Rhône-Amont, Porte des Alpes, Portes du Sud, Lômes et Côteaux du Rhône, Val d'Yzeron et Ouest Nord.

Les bassins de vie seront choisis en fonction de l'intérêt des membres, 6 au maximum seront étudiés entre juin 2012 et le premier semestre 2013. Les groupes de travail d'environ 15 membres se réuniront au cours 5 séances et de visites de terrain. L'accompagnement de ces groupes de travail est assuré par la Direction de la Planification et des Politiques d'Agglomération, la Direction de l'Habitat et du Développement Solidaire Urbain, l'Agence d'urbanisme et la Direction de la Prospective et du Dialogue Public. Concernant le choix

des bassins de vie à étudier, Gérard Claisse insiste sur le fait que cette concertation est vraiment l'occasion de sortir de la vision « lyonno-centrée » ou « hyper-centrée » parfois présente dans les contributions du Conseil pour raisonner par bassin de vie et donc prendre en compte toute la diversité des territoires de l'agglomération aux caractéristiques et potentialités variées. Il imagine en particulier la mobilisation des représentants territoriaux du Conseil de Développement mais envisage aussi d'autres participants ne faisant pas partie du Conseil (ex. des associations).

La réflexion du Conseil de développement permettra d'enrichir le diagnostic et les enjeux du projet de territoire à l'échelle du bassin de vie. Elle se basera sur la grille d'acceptabilité et d'appropriation citoyenne de la densité déclinée en 6 critères :

1. la qualité et proximité de la desserte en transports en commun
2. une offre suffisante et adaptée des services de proximité
3. la pénétration de la nature sous diverses formes
4. un paysage attractif ménageant des « respirations », respectueux de l'identité des quartiers
5. une attention à la qualité des espaces de la vie urbaine au quotidien
6. des espaces favorisant le « vivre ensemble ».

Soulignant l'attrait comme la complexité de la saisine, Jean Frébault précise qu'il ne sera vraisemblablement pas possible d'embrasser toutes les thématiques chères au Conseil de développement. Il propose donc de **se concentrer sur les thématiques pour lesquelles le Conseil peut apporter des « messages à valeur ajoutée »**. Il formule enfin le souhait que le maximum de convergences soient faites entre l'urbanisme, l'habitat et les déplacements.



NJ/2013



conseil de développement

PARTICIPER, DÉBATTRE ET PROPOSER

GRANDLYON

Conseil de développement
Direction de la Prospective et du Dialogue Public
Mission participation citoyenne
20 rue du Lac - BP 3103
69399 LYON CEDEX 03
www.grandlyon.com
conseildedeveloppement@grandlyon.org

Coordination éditoriale : Emmanuelle Gueugneau/Sophie Keller
Rédaction : Caroline Januel
DPDP - Janvier 2013

GRANDLYON
communauté urbaine